



CAMPAGNES SOLIDAIRES

Le journal de la Confédération paysanne

N° 423 – janvier 2026 – 6 € – ISSN 09834-9181

DNC : nos vaches valent plus que leurs profits



Dossier

L'agriculture en terrains miniers

SOMMAIRE

p.4 Vie syndicale

Actualité

p.6 Accord UE-Mercosur : transformer le report en abandon

p.7 Sahara occidental, le scandale se décline à tous les étages

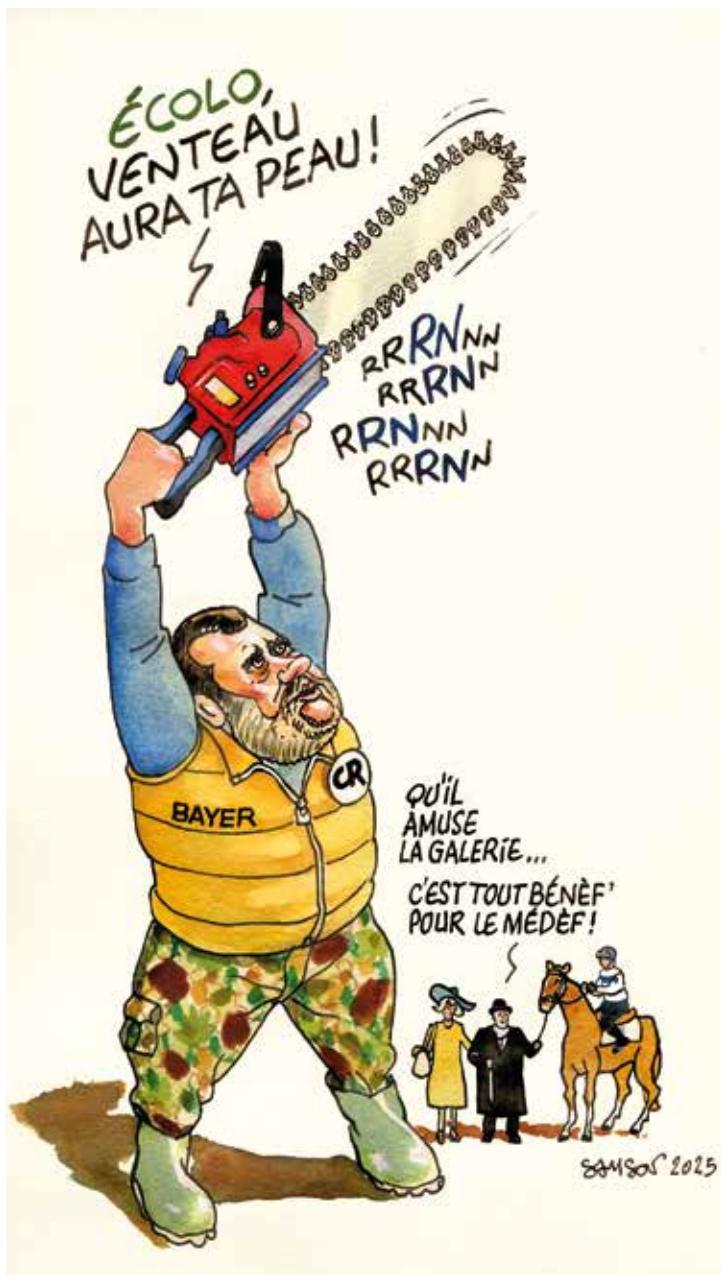
p.8 La gestion du déficit de Vivea affaiblit l'accès à la formation des paysan·nes

p.9 Crise céréalière : cultiver l'autonomie

p.10 OFPM : « à l'hectare les petites fermes sont plus rentables ! »

p.11 Lutter contre les pesticides interdits

p.12 Cadmium : sortir de la dépendance aux engrains minéraux



Dossier

L'agriculture en terrains miniers



© DECOIN

Point de vue

p.13 Champs de bataille

Internationales

p.14 Faire vivre les résistances paysannes palestiniennes au-delà des frontières

Portrait

p.16 Dermatose bovine : la politique de l'État décime les troupeaux

Initiatives

p.18 Un marathon pour l'agriculture paysanne

p.19 Vive les lotos paysans !

Ami·e·s de la Conf'

p.20 Une commission femmes au sein des Ami·e·s de la Conf'

Culture

p.21 Premier festival du film paysan dans les Hautes-Pyrénées : carton plein !

p.22 Abonnement

p.23 Petites annonces

La Conf' en action

p.24 Azura : défendre les prix, dénoncer la colonisation

Le Samson du mois

Les textes publiés dans *Campagnes solidaires* peuvent être reproduits avec indication d'origine à l'exception de ceux de la rubrique Point de vue qui sont de la responsabilité de leurs auteur·ices et pour lesquels un accord préalable est requis. L'ensemble de la revue adopte l'écriture inclusive à l'exception des entretiens et republications.

Campagnes solidaires est imprimé sur du papier recyclé.



© Conf paysanne

Fanny Métrat, porte-parole

Chaque nouvelle année, on fait le bilan de celle écoulée. Les jours rallongent enfin, la lumière est plus vive et on se surprend à espérer plus fort que d'habitude.

Il faut dire que la fin d'année a été particulièrement éprouvante. La multiplication des départements touchés par la DNC et la politique d'abattage total du gouvernement ont mis le feu dans les campagnes. Les blocages de fermes et de routes ont fortement mobilisé les paysannes et les paysans de la Conf', avec cette énergie farouche d'en découdre face au massacre de nos troupeaux et de défier la posture condescendante et bornée du ministère aux ordres des pontes de la FNSEA. Nous sommes persuad·es qu'il existe d'autres façons de faire face à la maladie que de tuer des animaux sains par précaution, et

« **Notre lutte contre cette politique abjecte où seuls les intérêts économiques guident les décisions, est un cri du cœur** »

qu'il est plus que temps que notre gouvernement pousse au déclassement de cette épidémie afin, entre autres, de lever les contraintes absurdes sur l'exportation d'animaux vaccinés.

Avec la solidarité comme ciment et boussole, certain·es d'entre nous ont vécu des moments de convergence avec des militant·es de la Coordination rurale. Sans être dupes de nos incompatibilités sur le fond et la forme avec ce syndicat populiste et identitaire ; sur le terrain, seule l'envie de sauver des vaches et des fermes a guidé nos élans collectifs, sans calculs politiques, sans renier nos valeurs.

Nous aurons sûrement besoin de revenir ensemble sur nos stratégies et « alliances » de circonstance, mais notre lutte contre cette politique abjecte où seuls les intérêts économiques guident les décisions, est un cri du cœur.

En tant qu'éleveuses et éleveurs, nous passons un contrat avec nos bêtes et faisons notre possible pour les protéger envers et contre tout. Un troupeau, ça se construit, année après année. Nos animaux et nous, nous nous apprivoisons mutuellement, nous créons des habitudes, nous apprenons patiemment ensemble à nous adapter aux lieux, aux cycles, aux aléas.

Nous ne laisserons pas Annie Genvard et sa clique détruire ce lien précieux, notre travail et nos vies sans rien faire !

Cette bagarre s'inscrit aussi dans notre combat pour la souveraineté

alimentaire. Notre projet syndical ne peut éclore dans un monde où les accords de libre-échange imposent leurs règles aux politiques nationales. Le Mercosur ne doit pas passer. Nous nous battons contre cet accord détestable depuis plus de vingt-cinq ans, nous ne lâcherons rien jusqu'à son abandon. Les paysan·nes et les citoyen·nes n'en veulent pas, nous allons obliger la France à tenir ses engagements et à embarquer avec elle une minorité de blocage.

Janvier 2026, c'est aussi les élections professionnelles à Mayotte. Un an après Chido, la Confédération paysanne compte bien rester à la tête de la chambre d'agriculture à Mamoudzou. Sept ans de travail acharné pour redresser les comptes d'une chambre qui était dans le rouge, sept ans d'accompagnement des petit·es pêcheur·euses et des agriculteur·ices, sept ans à relever des défis immenses, dont celui de la reconstruction après l'ouragan... L'équipe menée par Saïd Anthoumani est motivée à continuer dans cette lancée, nous sommes à fond derrière elle.

Aujourd'hui, à l'image de la forêt qui reprend ses droits, le peuple mahorais est un exemple de résilience. Et l'agroforesterie qui y est pratiquée sur l'intégralité de l'île, un beau symbole de l'agriculture paysanne que nous défendons à la Conf'. Espérons que cette élection puisse être la première victoire d'une longue liste pour 2026 ! ■

 En couverture – Le 18 décembre, à l'appel de la Confédération paysanne Aura, 600 personnes dont 400 paysans et paysannes et vingt-cinq tracteurs ont délivré un message fort à Lyon : DNC, Mercosur : stop au carnage !

 Dans le sommaire – Dans l'Intag, au nord de Quito en Équateur, l'une des régions les plus riches en biodiversité au monde, un projet de mine de cuivre a suscité de fortes résistances locales. En 2023, le permis environnemental a été annulé et la compagnie minière expulsée.

Mensuel édité par
 L'association Média Pays
 104, rue Robespierre
 93170 Bagnolet
 Tél. : 01 43 62 82 82
 campsol@confederationpaysanne.fr
 confederationpaysanne.fr
 facebook.com/confederationpaysanne
 X : @ConfPaysanne

Abonnements : abocs@confederationpaysanne.fr
 01 43 62 82 82
Direction de la publication : Stéphane Galais et Fanny Métrat
Rédaction : Roxanne Mitalias et Sophie Chapelle
Secrétariat de rédaction : Roxanne Mitalias

Comité de publication :
 Céline Berthier, Christian Boisgontier,
 Michel Curade, Marc Dhenin,
 Stéphane Galais, Véronique Léon,
 Laurence Lyonnais, Fanny Métrat,
 Jean-Claude Moreau, Adeline Régis,
 Michèle Roux, Clémentine Vaysse
Diffusion : Jean-Pierre Edin et
 Dominique Vérot

Dessin : Samson et Denys Moreau
Maquette : Julia Klag et Pierre Rauzy
Correction : Jean-Claude Blondeau
Impression : Chevillon, 26 BD Kennedy,
 BP 136 – 89101 Sens Cedex
 CPPAP n° 1126 G 88580
 N° 423 – janvier 2026
Dépôt légal : à parution
Bouclage : 29 décembre 2025

DNC : nos vaches valent plus que leurs profits

Doubs, le 2 décembre. 500 personnes se sont rassemblées devant la ferme de la famille Lhomme, à Pouilley-Français, près de Besançon. À l'appel de la Confédération paysanne et de la Coordination rurale locales, les paysan·nes tentaient d'empêcher l'abattage de quatre-vingts vaches vaccinées depuis trente jours, dont une seule était atteinte de dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Toutes et tous attendaient la décision du tribunal administratif, saisi en référé-liberté.

Le verdict est tombé en début d'après-midi, mais avant même son annonce, forces de l'ordre et vétérinaires organisaient déjà l'intervention. Le juge administratif n'a pas donné raison aux éleveur·euses. Mais, la décision aurait même été évoquée avec la ministre de l'Agriculture. La violence de l'intervention policière, intervenue avant le verdict, a profondément choqué le monde agricole et marqué une nouvelle étape dans la contestation des politiques sanitaires fondées sur l'abattage total. Les analyses post-mortem confirmeront que seules quatre vaches étaient malades. Le même jour, quarante-deux bovins vaccinés ont aussi été abattus dans les Pyrénées-Orientales.

En solidarité, la Confédération paysanne nationale s'est mobilisée le 2 décembre à Paris. La Direction générale de l'alimentation a été repeinte de rouge pour dénoncer l'abattage de vaches saines et vaccinées. Le syndicat a lancé un appel à la mobilisation nationale contre une politique sanitaire jugée inefficace et au service des intérêts de l'export.



© Conf paysanne Béarn

Le 9 décembre, lors du Cnopsav, la FNSEA et l'Ordre des vétérinaires ont réaffirmé leur opposition à un élargissement

sur-Arize, où 208 vaches devaient être abattues. Ce cas, situé à une centaine de kilomètres de la zone réglementée, illustre l'inefficacité d'une stratégie reposant sur l'abattage total et une vaccination limitée. La mobilisation a été violemment dispersée par les CRS. Les syndicats agricoles et chnt concédé, mi-décembre, l'extension de la zone vaccinale jusqu'au Tarn et à l'Hérault, avec l'annonce de la vaccination de 750 000 bovins.ambres d'agriculture de l'Ariège et de la Haute-Garonne ont proposé un protocole alternatif à l'État qui a été repoussé : suspension des abattages, surveillance renforcée, abattage cible et élargissement de la vaccination.

Après de nouvelles mobilisations, Arnaud Rousseau et Annie Genevard ont finalem



© Conf paysanne Doubs

de la vaccination, invoquant le risque de blocage des flux à l'export.

Ariège, le 11 décembre. 700 personnes ont bloqué l'accès à une ferme aux Bordes-



© Conf paysanne Rhône

Depuis début décembre, des dizaines d'actions (manifestations, blocages) ont eu lieu partout en France, comme au Puy-en-Velay le 16 décembre. Loïc Caillens, éleveur en Haute-Loire, résumait la colère : « *Le consensus scientifique sur l'abattage total n'existe pas. La science, c'est quand ça les arrange. Nos vaches valent plus que leurs profits.* »

Le 22 décembre, le ministère de l'Agriculture recensait cent quatorze cas de DNC, dont un nouveau foyer dans les Pyrénées-Orientales, confirmant que le virus circulait toujours – et que la mobilisation ne faiblissait pas. ■



© Conf paysanne Haute-Loire



Sainte-Soline : justice à géométrie variable

Les dossiers liés à Sainte-Soline illustrent une justice à géométrie variable. Le 3 décembre à Niort, des militant·es écologistes et responsables syndicaux ont plaidé en appel leur condamnation pour avoir été qualifié·es « d'organisateur·ices » d'un rassemblement interdit en octobre 2022 contre la mégabassine de Sainte-Soline. Iels rappellent que la justice administrative a depuis reconnu l'illégalité de plusieurs réserves de substitution du Poitou, dont celle de Sainte-Soline, validant a posteriori les alertes portées par la mobilisation. Pourtant, les poursuites pénales demeurent. Le lendemain, le parquet de Rennes a classé sans suite les plaintes de quatre manifestant·es grièvement blessé·es lors de la manifestation de mars 2023, malgré des images révélant des tirs tendus de grenades par les gendarmes. Si une information judiciaire est ouverte sur ces pratiques, l'absence de poursuites immédiates alimente le sentiment d'une répression ciblant les opposant·es, tandis que les violences policières ne sont pas reconnues. ■

Israël attaque La Via Campesina

Lundi 1^{er} décembre, l'armée israélienne a mené un raid massif contre l'UAWC (Union of Agricultural Work Committees), association palestinienne membre de Via Campesina, en ciblant son siège à Ramallah et son bureau à Hébron. Véhicules militaires, tireurs d'élite, quartiers bouclés, blessé·es : une opération menée devant les caméras d'une télévision israélienne, contre une organisation qui soutient les agriculteur·ices palestinien·nes et combat l'occupation. Les forces israéliennes ont saccagé et scellé les locaux, arrêté des salarié·es et détruit des infrastructures essentielles, dont des stocks de semences paysannes locales, piliers de la souveraineté alimentaire palestinienne. Déjà classée « terroriste » par Israël en 2021 dans l'objectif de décrédibiliser et supprimer ses finance-

ments, l'UAWC documente depuis des années les violations du droit international par Israël, notamment devant la Cour Pénale Internationale. Cette attaque vise directement la biodiversité, l'autodétermination

et la sécurité alimentaire du peuple palestinien. Elle démontre que l'action de l'UAWC est importante et compte sur le terrain : c'est précisément pour cela que l'association est prise pour cible. ■



 L'UAWC anime une banque de semences paysannes palestiniennes.

© LYC

Slips jaunes, idées brunes

Construction illégale de barrage, menaces et intimidations, lâcher de pigeons ou de ragondins dans un cinéma, cadavres d'animaux devant les préfectures, magouilles dans le viseur de la Cour des comptes : à la Coordination rurale, le paysan est un costaud viriliste qui ne craint rien. C'est d'ailleurs pour s'en convaincre qu'il porte son fameux caleçon jaune « *pour les hommes qui en ont* ».

Le nouveau calife de la Coordination rurale depuis novembre, Bertrand Veneteau, joue à faire peur : « *Les écolos, la décroissance veulent nous crever, nous devons leur faire la peau.* » Cet éleveur de limousines en Haute-Vienne, également président de la chambre d'agriculture, on le connaît. Il faisait partie du fameux commando caca, qui a déversé du lisier pour bloquer l'accès au congrès de la Confédération paysanne en 2023. « *Pour que nos amis confédérés aient de la matière pour revégétaliser ce maudit bitume en légumes fertiles* », avait-il annoncé, ce grand romantique.

Le chef est aussi un grand penseur qui doute du réchauffement climatique. C'est enfin un homme qui sait que le ridicule ne tue pas : il affirme que la CR ne souhaite pas se placer sur l'échiquier partisan, mais reconnaît cependant un certain « *courage politique* » au Rassemblement national, qui selon lui est le seul à faire « *les choses pour que les agriculteurs soient moins embêtés* ». Il était aussi suppléant du candidat dissident Renaissance Jean-Luc Bonnet lors des élections législatives de 2022. Va savoir.

Souhaitant faire de la « *lutte contre l'écologie punitive et décroissante* » son « *cheval de bataille* » Bertrand a annoncé un budget pour soutenir les agriculteurs dans des actions en justice face à des associations environnementales : « *Comme l'écologie punitive nous combat, nous allons la combattre.* »

Alors c'est sûr que dans les manifs dénonçant la gestion de la DNC, quand on se retrouve entouré·es de bonnets, de drapeaux, de calbutes jaunes, ça fait des noeuds à la tête.

Accord UE-Mercosur : transformer le report en abandon

Après vingt-cinq ans de négociations, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur était sur le point d'être ratifié. Mais face à une contestation agricole et citoyenne massive dans plusieurs pays européens, ses initiateurs ont dû reculer et accepter un report.

 **Maxime Combes,**
économiste à l'Aitec

Les promoteurs de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay) étaient sûrs de leur coup. Après avoir conclu la négociation au forceps le 6 décembre 2024, ils pensaient éteindre les vives critiques émises dans plusieurs pays européens (Irlande, Autriche, Pologne, France, Pays-Bas, etc.), avec quelques annonces visant à rassurer le monde agricole et les consommateur·ices européen·nes.

Ils y sont presque arrivés. La bienveillance avec laquelle Emmanuel Macron et son gouvernement ont accueilli ces annonces début septembre 2025 (ouverture du processus de ratification avec la promesse d'une clause de sauvegarde renforcée) a été lue par Bruxelles et par les capitales européennes comme un feu vert français pour une ratification rapide, permettant à Ursula von der Leyen de programmer un déplacement au Brésil pour une signature de l'accord le 20 décembre dernier.

C'était sans compter sur la mobilisation du monde agricole et la détermination de toutes et tous les opposants dans de nombreux pays européens. Sous pression, l'exécutif français a été obligé de faire machine arrière et de finalement demander le report de la ratification. Autriche et Pologne ont reconduit des « non » fermes et sans ambiguïté. Tandis que l'Italie a finale-

ment décidé, en raison de divisions internes et d'opportunisme européen, d'également de demander un report de la ratification.

Historique

Résultat : l'année 2025 s'est conclue sans que l'accord UE-Mercosur n'ait été ratifié, laissant ouverte la possibilité qu'il soit un jour abandonné. Bien sûr, ce report n'est probablement qu'un répit de courte durée en attendant que la pression du monde agricole s'estompe afin de pouvoir ratifier l'accord à l'abri des regards du grand public. Néanmoins, jamais dans l'histoire de l'UE, les promoteurs d'un accord de libre-échange n'avaient été obligés de reporter sa ratification.

C'est à la fois une opportunité historique et un risque majeur. Une opportunité, car ce report montre que la politique commerciale européenne ne fait plus consensus et que le libre-échange ne peut pas, et ne doit pas être, le principe qui guide l'UE en matière de commerce international. Bloquer cet accord ouvrirait la possibilité de réexaminer la doctrine européenne : faut-il continuer d'accroître notre dépendance aux marchés mondiaux, tant pour nos importations que pour nos exportations, et donc notre dépendance à des décisions prises par des chefs d'État et de gouvernement sur lesquels nous n'avons pas prise ? Ou au contraire, les réduire ?

Grand, reste le risque d'une ratification dès que les conditions seront jugées plus opportunes par les partisans de cet accord. Une telle ratification ouvrirait alors à la conclusion et à la ratification d'une dizaine d'accords de même nature (Indonésie, Thaïlande, Cambodge, Inde, Australie, etc.). Pour y parvenir, Bruxelles et les capitales européennes favorables à cet accord ne vont pas hésiter à augmenter la pression. À nous de déjouer une nouvelle fois ce piège. ■

 Aux côtés de collègues belges et allemand·es, des paysan·nes de la Confédération paysanne se sont mobilisé·es le mercredi 17 décembre à Liège. Un barrage filtrant a permis l'inspection de camions transportant des marchandises en provenance de l'aéroport de Liège.



© Conf paysanne

Sahara occidental, le scandale se décline à tous les étages

Le Sahara occidental est un territoire colonisé par le Maroc. Il est au cœur des tensions autour de l'accord de libre-échange entre l'UE et ce pays. On y produit une part croissante des tomates exportées vers l'Europe. Explications avec Jean-Mathieu Thévenot.

Le 4 octobre 2024, la Cour de Justice européenne donnait raison aux revendications de la Confédération paysanne et du Front Polisario en reconnaissant les irrégularités du volet agricole de l'accord. Les produits sahraouis ne devraient pas être étiquetés en pays d'origine « Maroc » et le peuple sahraoui devrait participer aux négociations, au travers du Front Polisario ou d'un représentant légitime. Un an de délai était accordé pour se mettre en conformité, mais la Commission européenne a réagi tardivement et en toute opacité, proposant en septembre une modification superficielle de l'accord, et concédant des aides au développement pour le territoire. « C'est un cadeau pour l'agribusiness, nous apprend Jean-Mathieu Thévenot, ponctionné sur le budget de l'Union européenne, cet argent ira aux usines de dessalement de l'eau, aux ports, routes et infrastructures utiles aux entreprises européennes et marocaines qui produisent au Sahara occidental. »

À quelques jours de la fin de l'accord, en octobre 2025, un acte d'exécution d'application immédiate a été adopté dans la précipitation : « pour permettre au Maroc de tricher, ils ont créé une région artificielle appelée "Grand sud marocain". Les régions ou villes de provenance des produits sont indiquées et pas le pays ! » Un

vote a eu lieu sur cette modification des règles d'étiquetage au Parlement européen le 26 novembre. Une majorité de parlementaires a voté contre : 359 et seulement 188 en faveur, malgré l'intense lobbying de la commission qui a même envoyé un courrier pour inciter les député·es à voter pour. « Mais, il fallait une voix de plus pour bloquer le texte ; si La France Insoumise avait voté contre au lieu de quitter l'hémicycle on aurait réussi ! » La bataille n'est pas finie néanmoins et « nous devons mettre la pression, le deuxième vote prévu sur l'accord aura lieu dans les prochains mois », poursuit le pépiniériste du Pays basque.

Dans ce dossier emblématique, la Conf' défend le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination (cf. CS n° 411, p. 6) et soutient les petit·es paysan·nes marocain·es qui subissent les accaparements des terres et de l'eau au profit des productions exportatrices. Enfin, la Conf' paysanne défend les fermes de fruits et légumes européennes qui jettent l'éponge face à la concurrence déloyale permise par cet accord. « On ne fait pas de la géopolitique à la Conf', on est du côté du droit international, ainsi que des petits paysans partout, qu'elles ou ils soient marocains, sahraouis ou européens », conclut Jean-Mathieu. ■

Le Maroc est le premier exportateur de fruits et légumes vers l'Union européenne : surtout de la tomate, mais aussi du melon ou du concombre ainsi que des produits de la pêche. Les eaux de l'Atlantique y sont particulièrement riches. Les productions sont situées majoritairement dans le sud du pays, et de plus en plus de l'autre côté de la frontière, au Sahara occidental. Les raisons sont multiples : d'abord climatiques, puisqu'on peut produire presque toute l'année en contre-saison par rapport à l'Europe. Alors que l'eau se raréfie au Maroc, les nappes fossiles sahraouies ont encore plus de dix ans de réserves estimées. Les conditions de production n'y sont pas les mêmes : il y a très peu de régulation sur les produits chimiques et le droit du travail est quasi inexistant. On paye environ un euro de l'heure dans les usines à Agadir, et dans les serres de Dakhla encore moins. Mais dans ce territoire presque aussi grand que le Maroc, ce sont les ressources minières, et en particulier le phosphate, qui intéressent au plus haut point.

 Propos
recueillis par
Roxanne Mitalias

 Jean-Mathieu
Thévenot est
pépiniériste au
Pays basque et
membre du comité
de coordination de
ECVC.

ÉCOBRÈVES

Les OGM à notre porte

Dans la nuit du 3 au 4 décembre, le Parlement et le Conseil européens sont parvenus à un accord en trilogue sur la déréglementation des OGM issus des nouvelles techniques génotypes (NGT). L'accord autorise les brevets et supprime l'étiquetage, la traçabilité et le suivi post-autorisation pour les plantes de « catégorie 1 », considérées comme équivalentes aux variétés non GM, et qui devraient concerner l'immense majorité des NGT. Seules quelques plantes seraient classées en « catégorie 2 », restant partiellement encadrées. Le texte doit encore être validé par le Parlement européen et les États membres, ces votes risquent d'être serrés. Cette réforme, si elle passe, remettra en cause le droit des paysan·nes et des consommateur·ices à produire et consommer sans OGM.

Sur le dos des paysan·nes

La Confédération paysanne et la Coordination rurale Pays de la Loire dénoncent un appel d'offres « très orienté » de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire, qu'elles accusent de favoriser le réseau FRSEA-JA. En cause, une subvention annuelle de 92 380 euros versée aux JA en 2025 et un marché public de 440 000 euros (2026-2029) sur la communication et le renouvellement des générations, dont les critères privilégieraient le réseau JA. Un second appel d'offres, de 1,26 m euros sur deux ans renouvelables, concerne l'eau, l'urbanisme et les dégâts de gibier ; il avait été précédemment remporté par la FRSEA. Les deux syndicats pointent un problème de neutralité et de manque d'expertise des chambres, de protection des données et de financement syndical déguisé.

Mascarade alimentaire

Le 8 décembre, Annie Genevard a lancé à Rungis les « Conférences de la souveraineté alimentaire » sous un vocabulaire guerrier, appelant à « produire plus » et qualifiant de « trahison de la nation » les critiques sur le productivisme. Une mise en scène qui discrédite la parole agroécologique et détourne la souveraineté alimentaire de son sens réel : le droit des peuples à choisir leur agriculture, sans dumping ni accords de libre-échange. Pour la Confédération paysanne, ce « Grand Réveil alimentaire », qu'elle boycotte, n'est qu'une façade tant que la France ne bloque pas les accords de libre-échange, d'abord l'UE-Mercosur. Verdict attendu le 18 décembre à Bruxelles.

ÉCOBRÈVES

Externalisation du travail

Malgré une année 2024 marquée par de fortes intempéries et une baisse d'activité, le nombre d'entreprises de travaux agricoles a continué de progresser, selon la Fédération nationale des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (FNEDT). Elles étaient 22 764 en 2024, contre 22 432 un an plus tôt. Le secteur se développe aussi en emploi avec près de 160 000 salarié·es, en hausse de 6,5 %, malgré des trésoreries fragiles. La FNEDT réclame le retour du dispositif TO-DE (exonération de charges patronales pour les travailleurs saisonniers) et plaide pour des aides à l'usage des machines plutôt qu'à l'achat, afin de limiter la surmécanisation.

Grèce

Depuis fin novembre 2025, les agriculteur·ices grec·ques sont engagé·es dans une mobilisation nationale historique, toujours active mi-décembre. Plus de 20 000 tracteurs sont déployés et au moins 55 points de blocage recensés sur les grands axes, dont Athènes – Thessalonique et plusieurs frontières. La colère est alimentée par les retards massifs de versement des aides Pac, liés à un scandale de fraude ayant déclenché audits et enquêtes, pour un manque à gagner de plusieurs centaines de millions d'euros. Les paiements Pac 2024 et les aides liées aux tempêtes et incendies n'ont toujours pas été versés. La situation est encore aggravée par l'abattage de plus de 400 000 moutons et chèvres, conséquence du refus gouvernemental de vacciner contre la variole ovine, sans indemnisation ni gestion sanitaire adéquate. Agriculteur·ices, éleveur·euses, apiculteur·ices et pêcheur·euses sont mobilisé·es.

Microplastiques

La pollution des sols agricoles français par les microplastiques atteint en moyenne 244 kg/ha dans les 20 premiers centimètres, selon une première étude nationale publiée en 2024. Ces particules (1 µm à 5 mm), issues notamment des films plastiques agricoles, perturbent la microbiologie des sols, le cycle des nutriments et remontent dans les plantes, les aliments et les animaux. Une méta-analyse publiée en 2025 dans PNAS estime que cette contamination réduit la photosynthèse de 6 à 17 %, entraînant des pertes de rendements mondiaux de 4 à 13,5 % pour le riz, le blé et le maïs. Sur le plan sanitaire, des travaux récents montrent que micro et nanoplastiques peuvent altérer le microbiote, la barrière intestinale et le métabolisme hépatique, augmentant les risques de troubles métaboliques. Face à ces enjeux, l'Efsa a été saisie pour évaluer l'exposition alimentaire aux microplastiques, avec un avis attendu fin 2027.

La gestion du déficit de Vivea affaiblit l'accès à la formation des paysan·nes

Sur le front de la formation continue professionnelle agricole, la fin 2025 a été fortement mouvementée. En cause ? Un déficit imprévu, mais auquel on aurait pu s'attendre, ainsi que des décisions non concertées et inéquitables. Explications de Emmanuelle Billard et Fanny Collin.

 Emmanuelle Billard et Fanny Collin

 Emmanuelle Billard, paysanne dans les Côtes-d'Armor (titulaire) et Fanny Collin, paysanne dans l'Yonne (suppléante) représentent la Confédération paysanne au fonds Vivea national, soit un siège sur dix-huit votant·es. Julien Melou, animateur, les accompagne dans cette mission.

 À lire : La tribune du pôle InPact *Le fonds Vivéa sacrifie les transitions agricoles* : url.me/QXaGM2

(1) Pour notre réseau, il s'agit des formations « entreprendre en agriculture paysanne » et « chiffrer son projet ». (2) L'arrêt de la bonification d'achat de formation pour les organismes de formation certifiés Qualiopi a également été acté ainsi que le passage à un euro par heure contre deux euros en 2025 pour les OF qualifiés Qualicert ou équivalent.

Ces dernières années l'actualité du fonds Vivea était globalement calme. On peut même relever certaines victoires comme l'accès à ce fonds d'assurance formation pour les cotisant·es solidaires ou le financement des formations certifiées pour les porteur·euses de projets ⁽¹⁾.

En avril 2025, la Mutualité sociale agricole (MSA) confirmait à la direction de Vivea des chiffres rassurants à savoir un niveau de collecte de cotisations « formations professionnelles » égal aux années précédentes, à hauteur de soixante-douze millions d'euros. Contre toute attente en octobre 2025, une perte de rentrées de six millions d'euros était annoncée. Au conseil d'administration du 3 décembre 2025, le déficit de collecte s'élevait à neuf millions d'euros. Pourtant la baisse du nombre d'acti·ves agricoles était connue, traversée par de multiples crises.

Non prioritaires

Pour répondre au déficit, l'équipe de direction a choisi, hâtivement, de prioriser certaines thématiques et d'annuler ou reporter certaines formations. Certains OF spécialisés dans des thématiques devenues « non prioritaires » en fin 2025, se sont retrouvés abandonnés financièrement du jour au lendemain. En plus de ce manque à gagner, il a fallu gérer la déstructuration de l'emploi du temps et des conditions de travail des salarié·es. Toutes les formations initialement prévues en novembre et décembre n'ont pas pu être reportées sur le début 2026 (alors même qu'une partie était déjà déposée). Les prévisionnels de formation, les budgets, les intervenant·es étaient déjà planifiés par les équipes. Cette désorganisation s'est faite au détriment des bénéficiaires finaux, les paysan·nes, alors que cette période est attendue pour se former.

On déplore aussi le manque de réelle concertation. L'ensemble des organisations professionnelles agricoles n'a pas été associé à l'arbitrage des mesures à mettre en œuvre. Collectivement on aurait pu aboutir à des solutions plus acceptables pour les paysan·nes et plus respectueuses des organismes de formation. On aurait pu faire le choix, par exemple, d'une baisse du prix d'achat des formations par Vivea aux OF, en demandant un effort partagé, sans arrêter de financer certaines thématiques, pourtant stratégiques, pour certain·es contributeur·ices.

Vivea a décidé d'organiser désormais des ateliers réguliers de travail avec la MSA pour consolider son modèle économique afin de ne plus avoir un tel décalage entre prévisionnel et réalisé. La Confédération paysanne exige que cette défaillance ne se reproduise plus, car elle produit un phénomène de *stop-and-go* sur le terrain en matière de dynamique de formations.

Malgré une baisse de collecte des cotisations MSA pour les années à venir, la situation financière de Vivea est saine. La collecte reste sur un niveau correct au regard des montants prélevés dans les autres fonds de formation. Cependant, lors du Conseil d'administration du 3 décembre 2025, plusieurs mesures ont été prises pour compenser la baisse de collecte 2026 et optimiser la gestion du fonds. Ainsi, a été décidé un abaissement du plafond annuel à 2 000 euros contre 3 000 euros en 2025 par contributeur·ice. On a aussi été informés du prix d'achat de l'ensemble des formations hormis les formations techniques et l'arrêt de la bonification de l'achat des formations aux OF ⁽²⁾.

Dans cette période sociale et économique dégradée, les choix de gestion de Vivea pénalisent les paysan·nes dans leurs droits et accès à la formation. ■

Crise céréalière : cultiver l'autonomie

Le prix du blé et du maïs a été presque divisé par deux en trois ans. En cause ? Des stocks mondiaux élevés alors que la demande stagne. Les céréalier·es traversent une crise d'ampleur. Explications.

La filière céréalière traverse l'une des crises les plus sévères de la dernière décennie. En quelques mois, les prix du blé et du maïs ont chuté à des niveaux nettement inférieurs à ceux de 2022 et 2023. En France, le prix du blé tendre est passé de 330 – 350 euros par tonne (€/t) au printemps 2022 à 180 – 200 €/t fin 2024 – début 2025 selon FranceAgriMer. Le maïs, qui dépassait 300 €/t en 2022, se négocie aujourd'hui autour de 170 €/t. Ces niveaux restent toutefois supérieurs aux prix historiquement bas du début des années 2000, où le blé tournait autour de 100 – 120 €/t et le maïs autour de 90 – 110 €/t. De nombreux producteur·ices vendent aujourd'hui leur récolte en dessous de leurs coûts de production. Les cours de l'orge, et surtout des oléoprotéagineux, se maintiennent pour le moment.

Cette baisse s'explique par une conjonction de facteurs internationaux. Plusieurs grands pays exportateurs – notamment la Russie, le Canada ou les États-Unis – ont enregistré des récoltes abondantes. Les stocks mondiaux élevés accentuent la pression sur les cours. Autre élément déterminant : malgré la guerre, l'Ukraine a retrouvé une capacité d'exportation significative, augmentant mécaniquement l'offre en Europe. S'y ajoute un ralentissement de la demande mondiale, marqué par un recul des importations chinoises.

Par ailleurs, la mondialisation et la libéralisation des marchés entraînent une concurrence déloyale entre productions agricoles. Les marchés font fi des modes de production : seul le prix conditionne les échanges. Les conditionalités environnementales ou sociales ne sont pas prises en compte. Les accords de libre-échange, comme l'accord UE – Mercosur, participent particulièrement à ce niveling par le bas.

Dans les fermes françaises et européennes, les conséquences sont immédiates : marges qui s'effon-

drent, charges – énergie, matériel – toujours élevées, alors que le prix de l'azote s'envole. Les exploitations de taille moyenne apparaissent particulièrement exposées, prises en étau entre des coûts fixes importants et des prix insuffisants. Au-delà des aspects économiques, la crise a un impact humain : stress, découragement, impression de travailler à perte.

Spécialisation ou agriculture paysanne ?

Le modèle agricole dominant a conduit les paysan·nes vers une spécialisation croissante : produire toujours plus de céréales, quel qu'en soit le coût. Le marché était porteur, bon pour la balance commerciale. Ce modèle – que nous avons toujours combattu à la Conf' – est aujourd'hui à bout de souffle. Mais des solutions existent.

Partout sur les territoires, des paysan·nes mettent en œuvre des systèmes de cultures alternatifs : grande diversification des productions, économies d'intrants, réduction des produits phytosanitaires et des engrains de synthèse. Les résultats économiques observés depuis plus de vingt ans montrent que, malgré des volumes moindres, les marges restent identiques et sont moins soumises aux variations de marché.

En conclusion, une fois encore, c'est l'autonomie prônée par l'agriculture paysanne qui apporte des réponses : « *Valoriser au maximum les ressources humaines, techniques et financières présentes localement. L'autonomie repose sur le partenariat et la complémentarité entre les productions, les paysannes et paysans, les régions agricoles, les acteurs locaux, la société.* » Cela doit s'accompagner d'une politique agricole commune permettant la mise en œuvre de cette orientation, pour que des paysan·nes nombreux puissent vivre de leur travail et en retrouver le sens. ■

 Jean-Bernard Lozier, polyculteur dans l'Eure

ÉCOBRÈVES

Criminalisation

Douze militant·es écologistes, dont Julien Hamon, paysan et secrétaire général de la Confédération paysanne de Bretagne, comparaissaient le 15 décembre devant le tribunal judiciaire de Lorient pour le blocage d'un train de blé en mars 2022. Des peines de trois à six mois de prison avec sursis ont été requises, ainsi que près de 270 000 € de dommages et intérêts réclamés par onze parties civiles de l'agro-industrie. L'action, menée par le collectif Bretagne contre les fermes usines, dénonçait l'élevage industriel et le modèle agricole dominant. Julien Hamon et ses co-prévenu·es revendentiquent une désobéissance civile non violente et alertent sur la criminalisation des luttes paysannes et écologistes. Jugement attendu le 11 février 2026.

Eau potable

La révision du Sage de la Vilaine a tourné au bras de fer frontal contre les enjeux de santé publique. Le 11 décembre à Châteaubourg, la FNSEA et les JA ont bloqué l'accès à la Commission locale de l'eau avec tracteurs et balles de paille, empêchant toute délibération démocratique. En jeu : une règle visant à protéger des captages d'eau potable en interdisant certains herbicides sur maïs dans des zones très limitées (2,5 % du territoire), avec dérogations et aides à la clé. Face à ces méthodes de gros bras, la Confédération paysanne, AgroBio35 et des associations dénoncent une intimidation inacceptable et rappellent que l'accès à une eau potable non polluée est un enjeu de santé publique majeur. Le vote est repoussé au 16 janvier.

Alimentation politique

La publication de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (Snanc) a de nouveau été bloquée in extremis par Matignon le 28 novembre. Si les débats ont porté sur la formulation autour de la consommation de viande, on peut noter le recul concernant les aliments ultratransformés. La recommandation claire de les limiter a disparu du texte, remplacée par une incitation vague à « privilégier » les produits peu transformés, malgré l'accumulation de preuves scientifiques sur leurs effets délétères. Les mesures sur la publicité alimentaire à destination des mineur·es reposent également sur le volontariat. À rebours de cette frilosité, la ville de San Francisco poursuit dix géants de l'agroalimentaire pour avoir promu des aliments ultratransformés en connaissant leurs risques pour la santé.

ÉCOBRÈVES

Partialité scientifique

Une étude très citée concluant à l'innocuité du glyphosate a été retirée récemment, vingt-cinq ans après sa publication, pour suspicion de conflits d'intérêts. Parue en 2000 dans *Regulatory Toxicology and Pharmacology*, elle a longtemps servi de référence aux autorités réglementaires. Le journal évoque des lacunes « critiques » : omission d'études sur les risques cancérogènes, non-divulgation de la participation de salarié·es de Monsanto et d'avantages financiers perçus par les auteur·ices. Dès 2002, des chercheur·euses avaient pourtant alerté sur un manque d'indépendance éditoriale. Cette rétractation tardive relance les interrogations sur l'intégrité de la recherche autour du glyphosate.

Polluants éternels

Une contamination massive au TFA, un PFAS (polluants éternels) issu notamment de la dégradation de pesticides, est confirmée dans l'alimentation et l'eau en Europe. Selon PAN Europe, 81,8 % des produits céréaliers analysés dans seize pays de l'Union européenne contiennent du TFA, à des niveaux en moyenne 107 fois supérieurs à ceux mesurés dans l'eau du robinet. De son côté, l'Anses a détecté du TFA dans 92 % des échantillons d'eau potable en France. Suspecté toxique pour la reproduction et le développement, ce polluant ne fait l'objet d'aucune limite spécifique dans l'UE. Les ONG demandent l'interdiction des pesticides PFAS et la fixation urgente de seuils sanitaires protecteurs.

Peste porcine catalane

Deux cas de peste porcine africaine (PPA) ont été confirmés sur des sangliers sauvages à Bellaterra, près de Barcelone, a annoncé le ministère espagnol de l'Agriculture le 28 novembre. Il s'agit des premiers cas recensés en Espagne depuis trente-et-un ans. Le foyer se situe à moins de 100 km de la frontière française. Des mesures strictes ont été mises en place : interdiction de la chasse, recherche de cadavres, surveillance renforcée et biosécurité accrue dans les élevages porcins. Sur le plan économique, un tiers des marchés à l'export se sont déjà fermés, dont le Mexique. Premier producteur porcin européen, l'Espagne cherche à limiter l'impact.

OFPM : « à l'hectare les petites fermes sont plus rentables ! »

Le 9 juillet dernier, l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) a remis son rapport annuel. Rattaché à FranceAgriMer, sa mission est d'analyser dans la durée la répartition des marges dans les différentes filières agricoles. Denis Perreau y siège et nous livre son analyse.

 Denis Perreau, paysan en Côte d'Or

 Consulter en ligne le rapport : urlz.fr/uNVn

Le conseil d'administration de l'OFPM regroupe les trois maillons de la chaîne : production, transformation et distribution. On notera au passage la présence de Christiane Lambert, ex-présidente de la FNSEA, qui y siège désormais au titre des industries agroalimentaires. Plus récemment, le médiateur des relations commerciales agricoles et un·e représentant·e de l'agriculture biologique ont rejoint l'instance.

L'objectif de l'Observatoire est double : améliorer la compréhension de l'évolution des marges au sein des filières et fournir des données fiables aux acteurs agricoles, aux décideurs politiques, mais aussi au débat public. Ces évolutions sont suivies pour trente-six produits de grande consommation répartis dans une dizaine de filières. Une limite persiste néanmoins : les marges brutes ne sont disponibles qu'avec un an de décalage (année n-1) et les marges nettes avec deux ans de retard (année n-2). Le rapport publié en juillet 2025 analyse donc la période récente d'inflation, ce qui le distingue des dix années précédentes.

Difficile de résumer en quelques lignes un document de plus de 500 pages. Retenons toutefois quelques exemples significatifs. Entre 2021 et 2024, le prix des pâtes a bondi de 40 %, alors que le coût de la matière première agricole a reculé de 5 %. Cette hausse s'explique donc exclusivement par l'augmentation des marges de la transformation et de la distribution. En viande ovine, à l'inverse, l'inflation correspond à la hausse du prix de la matière première. Mais malgré une nette reva-

lorisation du prix de l'agneau payé à l'éleveur·euse (+ deux euros par kilo entre 2019 et 2023), ce prix reste inférieur au coût de production.

Autre donnée éclairante : entre 2010 et 2022, le résultat courant avant impôt par travailleur·euse non salarié·e en élevage de ruminants stagne autour de 20 000 euros par an. Lorsque la Confédération paysanne a souligné que ce revenu n'évoluait pas alors même que cheptels et surfaces augmentaient, la présidente de l'OFPM a confirmé qu'il fallait en plus lire en euros constants.

Le rapport apporte également un éclairage sur l'efficience des fermes : en moyenne sur 2010-2023, le résultat courant avant impôt par hectare est systématiquement plus élevé pour les exploitations de moins de cinquante hectares, quelle que soit leur orientation technico-économique. À l'hectare, les petites fermes sont plus rentables !

Alors que la grande distribution annonce 2 % de marge nette seulement en moyenne, plusieurs ONG⁽¹⁾ dénoncent les surmarges sur certains produits de première nécessité. En 2019 une étude montrait que les marges sur les fruits et légumes bio étaient en moyenne 75 % plus élevées que sur les conventionnels. Les supermarchés usent d'un fort pouvoir de négociation et de stratégies d'appel sur des rayons comme la boulangerie.

Les producteur·ices restent donc faiblement rémunéré·es, tandis que certains maillons captent une part importante de la valeur. Conséquence du « prix bas » généralisé, de l'incapacité d'Egalim d'encadrer réellement les marges ou de garantir un partage équitable de la valeur ? ■

L'euro alimentaire de l'OFPM

Quand un·e consommateur·ice dépense un euro dans l'alimentation, comment cet euro se répartit-il entre les différents maillons de la chaîne agroalimentaire ? En 2020, la production agricole représentait seulement 14 % des dépenses hors taxes et 10 % de la valeur ajoutée. La transformation récupère 33 % alors que la distribution en reçoit autour de 31 %.

Lutter contre les pesticides interdits

Mobilisations de terrain, inspections citoyennes et travail institutionnel : face à l'emprise de l'industrie agrochimique, la Confédération paysanne poursuit ses actions.

Le 27 juin à Montreuil-Bellay, dans le Maine-et-Loire, puis le 17 novembre sur le site de BASF à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, en Seine-Maritime, la Confédération paysanne s'est mobilisée aux côtés des faucheuses et faucheurs volontaires, des Soulèvements de la Terre et de collectifs de victimes des pesticides pour dénoncer l'industrie agrochimique, dont les premier·es impacté·es sont les paysan·nes.

En parallèle le syndicat poursuit son travail sur le front institutionnel afin de faire appliquer les lois existantes et de renforcer la réglementation sur les pesticides interdits. En lien avec les faucheuses et faucheurs volontaires et plusieurs député·es, une journée de travail autour de la question des pesticides interdits a ainsi été organisée à l'Assemblée nationale le 4 décembre. Cette rencontre faisait suite à l'inspection citoyenne du 23 juin sur le site de BASF à Genay, dans le Rhône, qui avait constaté la présence d'alphacyperméthrine, substance active du Fastac, un produit interdit dans l'Union européenne. Une inspection de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a ensuite confirmé la présence de plusieurs produits et substances interdites au sein de l'Union européenne. BASF a tenté de justifier cette situation par une pirouette juridique, affirmant que l'absence d'autorisation de ce produit n'interdirait ni son stockage, ni sa production, ni sa commercialisation, la non-autorisation étant présentée comme une simple question administrative liée à l'absence d'un document. Or, c'est précisément l'absence de preuves suffisantes de la non-toxicité de ce produit qui a conduit à son interdiction.

Cette inspection citoyenne a ainsi révélé les tours de passe-passe juridiques et les fraudes des producteurs de pesticides. Elle a soulevé une double question : comment faire appliquer la loi concernant les pesticides interdits, et comment combler les « trous dans la raquette » des lois et règlements existants.

 **Bastien Moysan**, secrétaire national et **François Bausson**, animateur

La Commission européenne a présenté le 16 décembre 2025 son projet de règlement omnibus VII sur la sécurité des aliments. À travers ce texte, une dérégulation massive de l'encadrement des pesticides est engagée. Les omnibus sont des paquets législatifs européens qui modifient simultanément plusieurs règlements, avec pour objectif affiché la simplification et la réduction des charges administratives. Mais derrière ce vocabulaire technocratique, l'omnibus VII prévoit un affaiblissement dramatique des règles de contrôle des pesticides. Il supprime d'abord les réexamens périodiques des autorisations, aujourd'hui réalisés tous les dix à quinze ans, ce qui revient à accorder des autorisations quasi illimitées dans le temps. Il restreint ensuite la prise en compte des données scientifiques aux seules connaissances disponibles au moment de l'homologation, ignorant les avancées ultérieures et renforçant encore cette logique d'autorisations perpétuelles. Enfin, il allonge fortement les délais de grâce, permettant la vente, la distribution et l'utilisation de pesticides retirés du marché pendant plusieurs années supplémentaires.

 **Le 4 décembre une cinquantaine de personnes, dont de nombreux·ses député·es et organisations de la société civile, se sont retrouvées à l'Assemblée nationale pour renforcer le cadre législatif et son application sur les pesticides interdits.**

Dans ce contexte, et en lien avec des député·es des groupes insoumis, écologiste et socialiste, la Confédération paysanne a convié un large panel d'organisations mobilisées contre les pesticides. Aux côtés des député·es et des paysan·nes, plus d'une cinquantaine de personnes se sont réunies, parmi lesquelles des membres d'organisations de solidarité internationale, des associations environnementales, des réseaux de défense des PNPP (préparations naturelles peu préoccupantes), des associations de victimes, des collectifs de riverain·es et des chercheur·euses.

Après un temps de mise à niveau collective sur les différents cadres juridiques – traités internationaux, règlements européens, lois fran-

çaises et procédures d'autorisation de mise sur le marché européennes et françaises – assuré notamment par l'association Secrets toxiques, les participant·es ont approfondi les échanges en abordant successivement les enjeux internationaux liés au commerce de pesticides interdits en France et en Europe et la question du « colonialisme agrochimique », les conséquences sanitaires et environnementales de ces substances, ainsi que les leviers juridiques et réglementaires permettant de faire appliquer la loi et d'en combler les failles.

Une nouvelle rencontre à l'Assemblée nationale est envisagée dans les mois à venir pour fournir aux député·es des clés d'action rapides et efficaces contre les pesticides interdits. ■



DR

Cadmium : sortir de la dépendance aux engrains minéraux

Le cadmium contamine aujourd’hui gravement les sols et l’alimentation. Les agences sanitaires alertent sur une imprégnation en forte hausse chez les adultes et surtout chez les enfants. Face à ce risque, l’agriculture paysanne est une solution.

Le cadmium est un métal lourd, discret, mou, brillant, blanc. On l’utilise dans les batteries, pigments, alliages, revêtements métalliques ou encore comme stabilisant dans certaines matières plastiques. Présent naturellement dans les sols et donc dans notre alimentation, il peut provoquer des pathologies sévères lorsqu’il s’accumule dans l’organisme. Car c’est bien là le problème : le cadmium ne s’élimine pas. Il se fixe dans les reins, le foie, les os, et contribue à l’ostéoporose, aux troubles de la reproduction, ou encore à certains cancers, notamment celui du pancréas.

Dans la nature, le cadmium provient de la roche-mère qui, en se dégradant, libère le métal dans le sol. Certaines régions françaises – Champagne, Charente, Jura, Causses – sont ainsi naturellement plus chargées. Mais ce phénomène géologique n’explique pas l’explosion récente de l’exposition de la population française. Les activités humaines ont largement modifié la teneur des sols : pollution industrielle, retombées atmosphériques... et surtout utilisation massive d’engrais minéraux.

L’Ademe l’avait déjà constaté en 2007 : 54 % du cadmium entrant sur les sols agricoles provient des engrains minéraux phosphatés, 25 % des déjections animales, 14 % des retombées atmosphériques, 5 % des boues et composts et 2 % des amendements calciques et magnésiens. Or, les engrains phosphatés hydrosolubles, très utilisés dans les systèmes intensifs, rendent ce cadmium particulièrement bioassimilable – d’autant plus dans les sols acides ou pauvres en certains oligo-éléments comme le fer. Le problème est aggravé par la provenance des phosphates. La France importe l’essentiel de ses phosphates minéraux du Maroc⁽¹⁾, dont les gisements sont parmi les plus chargés au monde en cadmium.

 Bastien Moysan, paysan en Finistère, secrétaire national

(1) Le Maroc concentre à lui seul environ 70 % des réserves mondiales de phosphate, majoritairement situées au Sahara Occidental. La Russie, quatrième producteur mondial derrière la Chine, le Maroc et les États-Unis, demeure également un fournisseur important : une part significative de la roche phosphatée importée par l’Union européenne en provient.

Les conséquences sanitaires sont désormais clairement documentées. En 2021, Santé publique France publiait un état des lieux alarmant : chez les adultes, « *l’imprégnation au cadmium a quasiment doublé entre 2006 et 2014* », atteignant des niveaux « *trois fois supérieurs à ceux des adultes américains et plus de deux fois à ceux des adultes italiens* ». Chez les enfants, la situation est « *très défavorable* » : une imprégnation quatre fois supérieure à celle observée aux États-Unis ou en Allemagne. Plus récemment, dans un courrier daté du 2 juin, les Unions régionales des professionnels de santé – Médecins libéraux (URPS) alertaient sur « *une explosion de la contamination des jeunes enfants* », liée à « *leur consommation d’aliments de la vie courante tels que les céréales du petit déjeuner, les pains et leurs dérivés, les pommes de terre* ». Elles expriment leur « *grande inquiétude devant la contamination des Français, particulièrement des femmes et des enfants, au cadmium* ». Selon l’Anses, « *une part des adultes et des enfants ont des expositions alimentaires dépassant la dose journalière tolérable* », soit 0,6 % des adultes, 14 % des enfants de trois à dix-sept ans et jusqu’à 36 % des moins de trois ans.

Pendant ce temps, la réglementation française n’a toujours pas évolué : la concentration maximale autorisée dans les engrains est de 60 mg/kg, alors que l’Anses recommande depuis 2019 de descendre à 20 mg/kg. La Commission européenne propose également de fixer ce seuil à 20 mg/kg d’ici 2034, mais Paris n’a jamais transcrit cette mesure dans le droit.

L’urgence est d’obtenir un décret gouvernemental appliquant les recommandations de l’Anses. Même si l’assainissement des sols prendra des décennies, il faut agir dès maintenant. De même, il est indispensable de soutenir les filières biologiques, dont les produits présentent en moyenne deux fois moins de cadmium.

L’agriculture paysanne apporte une alternative évidente. Les systèmes en polyculture-élevage, la fertilité entretenue par les rotations longues, les apports réguliers de matière organique et la biodiversité des sols permettent de se passer d’engrais phosphatés minéraux. Dans des sols vivants, le phosphore est naturellement biodisponible. La voie de l’agriculture paysanne apparaît ainsi comme une solution structurelle à la contamination au cadmium. ■

Dans le Sud-Est tunisien, à Gabès, le Groupe chimique tunisien (GCT) transforme depuis plus de cinquante ans le phosphate en acide phosphorique, engrains et produits phosphatés exportés vers l’Europe. L’usine rejette directement en Méditerranée d’immenses quantités de phosphogypse – un déchet chargé en métaux lourds comme le cadmium, ainsi qu’en substances toxiques et radioactives. Cette pollution affecte l’air, l’eau et les sols, avec de fortes répercussions sanitaires et écologiques. En octobre, une grève générale et une manifestation réunissant plusieurs milliers de personnes ont donné à voir la colère croissante des habitant·es. La responsabilité du groupe agroalimentaire breton Roullier est engagée, puisque sa filiale Phosphea également implantée dans le territoire achète de l’acide phosphorique au GCT pour en faire de l’engrais.

L'agriculture en terrains miniers

Thomas
Gibert, porte-
parole national,
maraîcher sur la
ferme collective
de la Tournerie
(Limousin)

(1) Données World
Global Council
(2) urlr.me/P4dt32

L'extractivisme est l'une des expressions les plus violentes du capitalisme, fondé sur le dogme d'une croissance sans limites portée par la surconsommation d'une minorité au détriment du plus grand nombre. En faisant abstraction des impacts sociaux, environnementaux et agricoles, les projets miniers constituent un véritable déni de démocratie. Ils sont décidés non pas selon les besoins réels de la société, mais à l'aune de leur seule rentabilité économique.

Le projet de mine d'or qui menace aujourd'hui les terres de notre ferme en est l'illustration la plus flagrante. L'or n'a rien d'une ressource stratégique : les stocks mondiaux sont considérables. Et l'essentiel de l'or extrait ne sert à rien : 57 % sont utilisés pour fabriquer des bijoux, 35 % partent dormir dans des banques⁽¹⁾. La seule motivation de ces investissements est de profiter d'une valeur refuge et de cours élevés, au mépris

total de nos vies et de nos territoires. L'investisseur canadien le dit sans détour : pour lui, le Limousin est « *au milieu de nulle part* »⁽²⁾, une région jugée peu propice à l'agriculture parce qu'« *on n'y fait pas de vin, pas de grandes cultures* ». En revanche, il considère la zone de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) comme l'un des meilleurs « *projets aurifères* » qu'il ait vus dans le monde ces dernières années.

Les conséquences, elles, sont déjà bien réelles pour notre territoire : certaines terres sont d'ores et déjà polluées à l'arsenic à cause des anciennes mines. L'inquiétude est énorme face aux menaces sur l'eau et les sols, nos premiers outils de travail.

La résistance s'organise. L'association Stop Mines 87 rassemble citoyen·nes et paysan·nes de tous horizons, conscient·es que cette lutte concerne tout le monde. Des panneaux « *mines d'or, ni ici ni ailleurs* »

ont fleuri aux abords de nos fermes. Mais malgré les réunions publiques, les manifestations en tracteurs, le positionnement de la majorité des élus locaux, le projet avance et peine à être médiatisé.

La Confédération paysanne doit pleinement s'emparer de cet enjeu qui interroge les besoins fondamentaux de la société et touche de plus en plus de territoires. Ce dossier revient sur les luttes locales qui se multiplient partout en métropole et au-delà, à travers l'engagement de nombreuses organisations membres de La Via Campesina dont la Confédération paysanne est partie prenante. Nous devons mutualiser nos expériences et nos argumentaires pour construire un rapport de force en vue de stopper les projets inutiles et imposer de la démocratie dans la stratégie minière. Le dogme extractiviste est incompatible avec les valeurs de l'agriculture paysanne. ■



ÉCONOMIE

Comprendre l'extractivisme

Alors que l'extraction minière mondiale a doublé en vingt ans, la France investit dans une politique de « renouveau minier » et crée un régime d'exception minier : multiplication des permis de recherche, financements massifs. Cette course à l'extractivisme s'accompagne de catastrophes minières, de pollutions durables et d'une consommation d'eau et d'énergie exponentielles.

■ **L'exploitation minière** dans l'hexagone concerne actuellement le sel (quinze concessions, 4,5 millions de tonnes par an), la bauxite (trois concessions, 115 kilotonnes par an), les calcaires bitumineux (une concession, 1,8 kilotonne par an), la fluorine (1 concession) et l'or (1 concession). La Guyane fait aussi l'objet d'une production aurifère (1 063 kilos en 2024) répartie entre soixante-douze autorisations d'exploiter.

■ Les volumes de métaux extraits dans le monde augmentent massivement. On parle de « **renouveau minier** » : depuis vingt ans, l'extraction de matières minérales a doublé en volume. Le regain d'intérêt de l'État français date de 2022⁽¹⁾. Un an auparavant, la Commission européenne avait signé un accord de partenariat avec l'Ukraine qui possède énormément de ressources convoitées par les industriels. Cela a joué un rôle dans le déclenchement de la guerre. Actuellement, l'Europe consomme 20 % des métaux produits mondialement, alors qu'elle en produit 3 %⁽²⁾.

■ **Douze permis** exclusifs de recherche sont actuellement valides dans l'hexagone, vingt-quatre sont en cours d'instruction et deux demandes de concession de mines sont en cours d'instruction. Le projet d'extraction de lithium à Échassières dans l'Allier est actuellement le plus important projet minier situé en France.

■ L'État a mis sur pied le fonds d'investissement InfraVia : il cible une **levée de fonds** de deux milliards d'euros, dont 500 millions apportés par l'État. Tous métiers confondus (extraction, raffinage et recyclage), l'État soutient aussi trente-quatre projets lauréats dans le cadre de France 2030 en lien avec les métaux critiques (253 millions d'euros de financements publics). Une liste à laquelle il faut ajouter les sept bénéficiaires du crédit

 Sophie Chapelle

d'impôt industrie verte (809 millions d'euros).

■ Barrick Gold (société canadienne) et Newmont Mining (États-Unis) font partie des **leaders mondiaux** de l'or. Glencore (Suisse) exploite les vastes ressources en cobalt en RDC. Vale (Brésil) est leader dans la production de fer, de cuivre, d'aluminium... mais aussi de nickel en Nouvelle-Calédonie suscitant la résistance kanake. Rio Tinto, anglo-australien, extrait de l'aluminium, du fer et du cuivre. Trois sociétés minières sur quatre ont leur siège social au Canada, paradis fiscal pour ces entreprises⁽³⁾.

■ L'histoire est marquée de **catastrophes minières** : en Roumanie à Baia Mare, le 30 janvier 2000, une retenue de résidus miniers de la société Aurul rompt. Une quantité pharaonique de cyanure et de métaux lourds se déversent dans la rivière Somes qui se jette dans la Tisza, puis le Danube. Toute la vie aquatique est éradiquée sur des centaines de kilomètres. Une campagne d'interdiction d'usage du cyanure dans l'industrie minière sera alors lancée. Au Brésil, le 5 novembre 2015, un barrage de rejets d'une mine de fer rompt dans l'État du Minas Gerais.

Cela provoque la mort de dix-neuf personnes, ravage plusieurs villages, et pollue pour des décennies un fleuve désormais surnommé le « Rio Morto » (la rivière morte). Aucun dirigeant de l'entreprise Samarco (filiale de BHP Billiton et de Vale) n'a été jugé.

■ Les teneurs auxquelles on va chercher les métaux sont de plus en plus basses. Si on doit exploiter du cuivre avec un filon à 0,4 %, cela signifie que 99,6 % de la matière extraite est du **déchet**. Dans le vocabulaire minier, les surfaces décapées préalablement à l'ouverture d'une mine sont qualifiées de « morts-terrains ». « *Il y a des codes miniers où l'entreprise est responsable* », note Jean-Mathieu Thévenot de la Confédération paysanne. Ce n'est pas le cas en France : quand les entreprises ont fini d'exploiter la mine, elles laissent l'État et les collectivités se débrouiller avec la pollution. » La commune rurale de Salsigne (Aude) en est la terrible illustration : les groupes miniers australiens ont abandonné le terrain en 2004, mais les déchets sont toujours présents. Le préfet reconduit chaque année le même arrêté : « *Ne pas consommer ces légumes ni utiliser les eaux pluviales ou celles des*

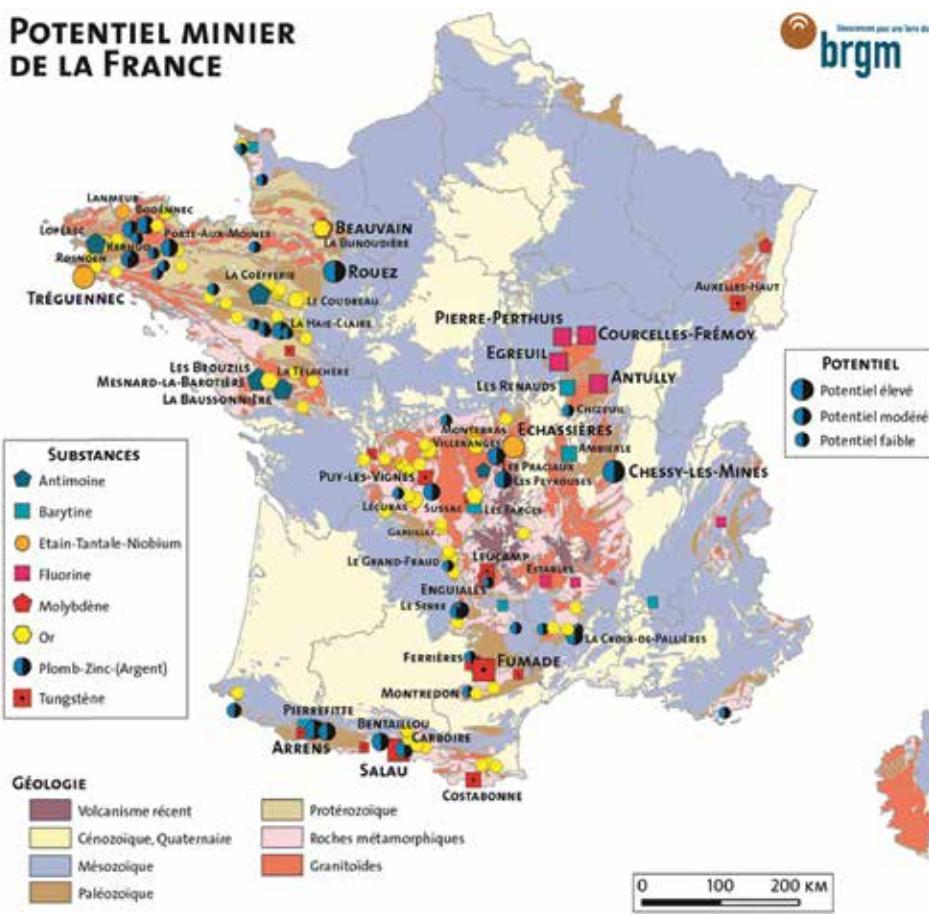
- (1) Rapport Varin sur la sécurisation des approvisionnements.
 (2) Célia Izoard, *La Ruée minière au xx^e siècle*, Seuil, 2024
 (3) Alain Deneault, *Noir Canada*, Ecosociété, 2008
 (4) url.me/U6MTX7

Lexique

La distinction entre **mine** et **carrière** n'a aucun lien avec le fait que l'exploitation soit souterraine ou à ciel ouvert. Elle dépend de la substance extraite. Il s'agit de mines si les roches extraites contiennent des combustibles fossiles, des sels de sodium ou potassium, des métaux, des éléments radioactifs, du soufre, sélénium, tellure, arsenic, antimoine, bismuth, ou du gaz carbonique. Tous les autres gisements constituent des carrières. On compte 3 500 carrières de granulats et de minéraux industriels en France.

Le terme **terres rares** désigne un groupe de métaux (comme le néodyme qui sert à la fabrication d'aimants permanents) qui ne sont pas si rares, mais inégalement répartis. Près de la moitié des ressources se situeraient en Chine, 17 % en Russie, 8 % au Groenland, 6 % au Canada (source Negawatt).

POTENTIEL MINIER DE LA FRANCE



Carte publiée en 2024 par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères chargés de la Recherche, de l'Énergie et de l'Économie. Il considère que : « Le Massif armoricain, les Pyrénées et le Massif central possèdent, grâce à leur géologie, un potentiel minier indéniable, tout comme le bouclier guyanais ou la Nouvelle-Calédonie. »

rivières pour arroser son jardin. Ne pas se baigner dans la rivière et faire attention à la poussière, surtout pour les enfants. »⁽⁴⁾

■ Le gouvernement a publié fin août quatre décrets qui parachèvent la réforme du code minier et créent ainsi un **régime d'exception minier**. La durée des permis d'exploration (étape qui permet de sonder le potentiel des sols) a été portée à quinze ans, contre cinq auparavant – ce qui n'augure rien de bon. Par ailleurs, les porteurs de projets n'ont plus qu'à mener une seule et même étude mêlant enjeux économiques et environnementaux.

■ La transition électrique vise un remplacement technologique, sans remettre en question le modèle de croissance mondialisé. Sa mise en œuvre suppose d'augmenter la production de métaux. On distingue trois catégories : les terres rares, les métaux critiques (cobalt, nickel, cuivre, lithium...) et les métaux de base (acier, fer). Simon Michaux, professeur de métallurgie, a essayé d'évaluer le volume total de métaux à extraire pour **électrifier la mobilité**. « Pour le lithium ou le cobalt, cela représenterait plusieurs décennies de la production

métallique actuelle », relève la journaliste Célia Izoard. Si on ne réfléchit pas à nos besoins, « on ouvre de véritables gouffres, qui vont faire exploser la demande en métal et donc nos émissions de gaz à effet de serre ».

■ Selon Eaux et Rivières de Bretagne, la **consommation d'énergie** nécessaire à la production de métal vierge varie considérablement selon le métal impliqué. Actuellement, le lithium nécessite seize fois plus d'énergie que le plomb pour produire la même quantité de métal ; le tantale, 117 fois plus ; l'or, 8 267 fois plus. La production d'une seule tonne d'or nécessite l'utilisation de 200 000 gigajoules d'énergie, soit la consommation annuelle d'électricité de 11 000 foyers français pendant un an.

■ On extrait désormais de plus en plus profond du minerai de moins en moins productif, ce qui induit une **augmentation exponentielle de la consommation d'eau** pour l'extraction elle-même et surtout pour les opérations de broyage et de concentration qui utilisent 70 % de l'eau consommée sur un site minier. La production d'une seule tonne d'or nécessite la consommation de 260 millions de litres d'eau, soit l'équivalent de la consommation

d'environ 5 000 français sur un an (données Negawatt).

■ « *On dit aux gens : « Si vous n'acceptez pas des mines sur notre territoire, alors on va les faire ailleurs, aux dépens d'autres populations, dans des conditions bien pires »* », relève Célia Izoard. « Or c'est faux. D'abord, la mine propre n'existe pas. Ensuite, la loi européenne sur les métaux critiques prévoit qu'au mieux 10 % de la production minière soit relocalisée en Europe. Aujourd'hui, on en est à 3 %. Ce n'est rien du tout. On va de toute façon continuer à ouvrir des mines ailleurs, dans les pays pauvres, pour répondre aux besoins des industriels européens. »

■ « Pour commencer, **les deux tiers des mines sur la planète devraient fermer** – les mines métalliques comme les mines de charbon », souligne Célia Izoard. « Deux tiers des mines sont situés dans des zones menacées de sécheresse, et on n'aura pas assez d'eau pour les faire fonctionner à moins d'assouffrir les populations. » Et si l'on veut relocaliser la production en Europe ? « Il faudrait réduire drastiquement nos besoins et prioriser les usages les plus importants des métaux. » ■

« C'est vraiment le pot de terre contre le pot de fer »

Une mine de lithium pourrait ouvrir dans l'Allier. Témoignage d'une confédérée qui raconte l'envers d'un projet présenté comme incontournable pour la transition énergétique.

Depuis chez elle, Marie-Claude Moncelon, paysanne retraitée, voit la mine d'Échassières. « Je la vois même mieux que les habitants du village qui sont 150 mètres en dessous. » Après l'exploitation du kaolin découvert en 1848 puis du tungstène au début du xx^e siècle, c'est le lithium qui est aujourd'hui sous le feu des projecteurs. « Quand ils ont annoncé le projet en octobre 2022, personne n'était au courant dans l'Allier. C'était la sidération », se remémore la confédérée.

Baptisé « Emili » ⁽¹⁾, le projet porté par la multinationale Imerys s'annonce titanique : 2,1 millions de tonnes de roches seront extraites, broyées et traitées chaque année afin de produire les 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium qui serviront principalement à la fabrication de batteries électriques. « C'est plus que tout ce qui s'est fait dans le bassin minier du secteur », pointe Marie-Claude. Quatre sites industriels seront nécessaires, répartis sur trois communes ; et l'ensemble des processus appellera une consommation de 1,2 million de mètres cubes d'eau par an.

Le débat public s'est terminé en 2024. « Depuis, le projet est passé d'un à 1,8 milliard d'euros. Et ce n'est plus vingt-cinq ans, mais cinquante ans d'exploitation ! », dénonce Marie-Claude, qui milite dans plusieurs collectifs anti-extractivistes ⁽²⁾. « Quand il y a un changement, ça doit normalement relancer toute la machine d'enquête publique. Deux collectifs mènent donc un travail juridique sur le sujet. » Un premier recours, mené par Stop Mines 03 et Préservons la forêt des Colettes, visait à contester le passage du projet en « projet d'intérêt

majeur national ». « Ça s'est fait entre deux tours des législatives, alors que le gouvernement ne devait gérer que les affaires courantes », explique Marie-Claude. « Malheureusement on a perdu et on doit payer 3 000 euros de frais de procédures. En parallèle, Imerys vient de bénéficier d'un crédit d'impôt industrie verte de 200 millions d'euros. C'est vraiment le pot de terre contre le pot de fer ! »

Marie-Claude et la Conf' sont solidaires des autres collectifs. Tractages, infos sur les marchés, réunions... « Mi-novembre le collectif anti-extractivisme a projeté le film Drôle de digue qui raconte le combat des habitant·es de Saint-Félix-de-Pallières dans le Gard. Après que la mine se soit arrêtée, ils ont pris

 Sophie Chapelle

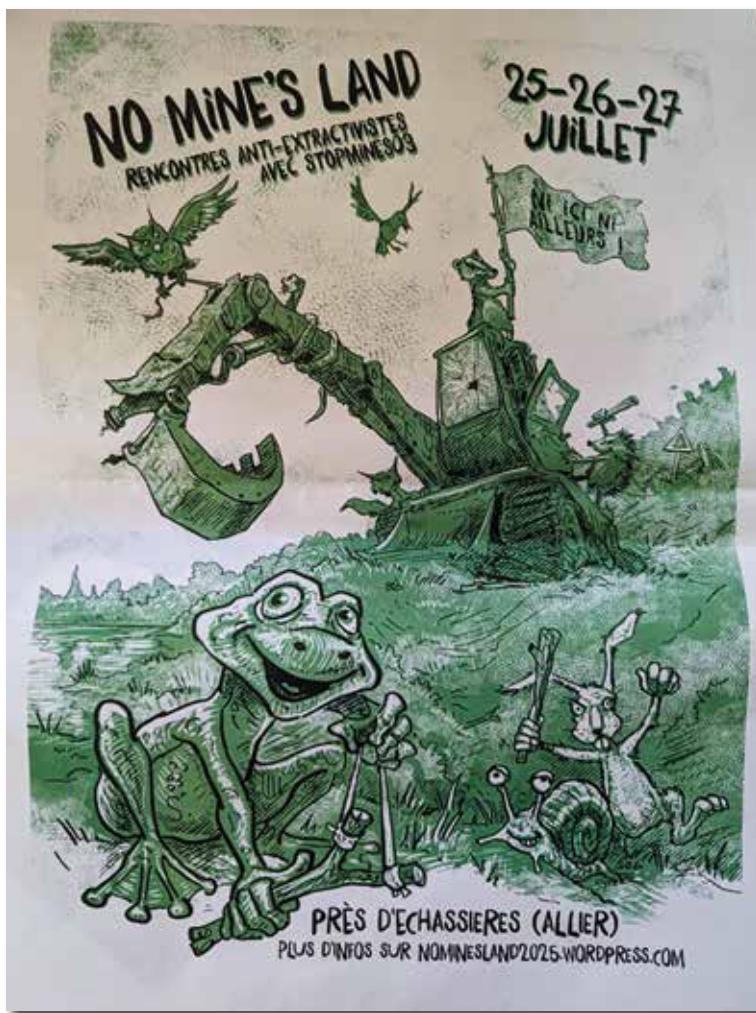
(1) Exploitation de mica lithinifère

(2) Préservons la forêt des Colettes, Stop Mines 03, collectif citoyen lithium Montluçon et le collectif anti-extractivisme 03-63.

conscience progressivement des dégâts sanitaires et environnementaux. Plus de 150 personnes sont venues à la projection ! Quand on a démarré la mobilisation fin 2022, on était bien seuls : il a fallu plus de deux ans pour que les yeux commencent à s'ouvrir. Entre-temps, on s'est appelés avec d'autres collectifs dans d'autres territoires : on avait besoin d'appuis. »

Peu de riverain·es d'Échassières ont néanmoins rejoint les collectifs, ce qui désole Marie-Claude. « C'est l'omerta. La mairie est favorable au projet. On entend que « ça va faire de l'emploi », que « des enfants vont venir à l'école »... Celles et ceux qui se mobilisent habitent plutôt ailleurs. Quand tu déroules, la transition énergétique n'est vraiment pas le sujet : c'est une affaire capitaliste, d'argent et d'extractivisme. On retrouve les mêmes procédés que pour nos luttes à la Conf' contre les grands parcs agrivoltaïques : des multinationales arrivent massivement, elles ont les technologies et elles pillent la ressource. »

Quelle stratégie pour faire front ? « Ils veulent nous enfermer dans des données techniques. Nous, on tente de les coincer sur le plan juridique. On parle aussi des impacts de l'activité minière et chimique dans un département qui vante la qualité des bocages. Et on invite surtout à regarder de quoi on a besoin, en tenant compte des limites planétaires qui sont déjà dépassées. On ne sait même pas si ce lithium produit en France va rester là. On nous dit que ce sera mieux produit chez nous, car les normes sont plus sévères : mais quand il y a un problème quinze après, l'entreprise n'est plus là ! » ■



« *On se bat contre des moulins à vent* »

Alors qu'une société norvégienne lorgne sur le sous-sol de vingt-deux communes de l'Hérault, la Confédération paysanne 34 a co-initié un collectif rassemblant associations, syndicats et citoyen·nes.

« *Même les maires des communes concernées n'étaient pas au courant* », pointe Morgane Bara, porte-parole de la Conf' Hérault. Le 3 avril dernier, un collègue l'alerte sur une publication dans le bulletin du Journal Officiel : une mise en concurrence est lancée pour la prospection de lithium sur vingt-deux communes du territoire. L'exploration couvre au total 218 kilomètres carrés en vue d'une exploitation qui pourrait présenter un « intérêt national majeur ». Or ce statut permet précisément de déroger aux protections environnementales. « *La zone est immense* », confirme Dominique Soullier, paysan retraité : « *Ça couvre des zones protégées comme le lac du Salagou et de Mourèze qui sont hypertouristiques et font fonctionner les fermes alentour. L'AOP Terrasses du Larzac est aussi concernée.* »

La Conf' 34 organise rapidement une première réunion avec le collectif des semeurs du Lodévois « *pour informer et engager du monde* ». Dans une lettre ouverte commune⁽¹⁾, les organisations syndicales, citoyennes et associatives signataires « *s'étonnent que cet appel à concurrence soit proclamé tardivement, sans aucune consultation préalable des populations ni des communes concernées.* » Une demande de permis exclusif de recherche de mines de lithium a en effet été déposée en

 Sophie Chapelle

(1) url.me/NcRm6b
(2) url.me/9BFzDK

octobre 2023 par l'entreprise norvégienne Transition Elements auprès du ministre chargé des mines. Des riverain·es font immédiatement part de leur souhait de signer la lettre ouverte⁽²⁾. En juin, le collectif DELIT-thium est créé, dont la Conf' 34 est partenaire.

Depuis ? « *On en est au tout début. L'autorisation de prospection n'est pas encore attribuée* », observe Morgane Bara. L'avis est désormais entre les mains du ministère. « *La plus grande problématique c'est qu'on se bat contre des moulins à vent : on ne veut rien nous dire !* » renchérit Dominique Soullier. Pour faire face, le collectif DELIT-thium s'organise. Plusieurs groupes se sont constitués, se partageant collecte d'infos, questions juridiques, expertise scientifique... « *Le collectif veut aussi questionner la gabegie technologique et réfléchir à des alternatives* », souligne l'éleveuse.

Pour l'heure, l'accès à l'information est un parcours du combattant. « *Quand on a vu le sous-préfet, on a obtenu le dossier d'autorisation déposé par la société norvégienne. Sauf que ce document est totalement creux ! Soit on nous balade parce qu'il n'est pas possible qu'une demande d'autorisation se base sur quelque chose d'aussi vide, soit ce n'est pas le bon document.* Le groupe

juridique du collectif travaille pour voir s'il y a quelque chose de plus détaillé », illustre Morgane Bara.

En octobre, une réunion à l'initiative de la communauté de communes, qui devait réunir les représentants des entreprises et des élu·es du territoire, a été annulée. « *On sait qu'il y a eu des pressions pour ne pas faire cette réunion*, regrette Dominique Soullier. *Une partie des élus, membres du collectif, avaient demandé à être accompagnés par des experts.* » « *Il y a beaucoup d'éléments de langage qui se veulent rassurants*, ajoute Morgane Bara. *On nous dit que ce sera seulement de la prospection, mais on ne dispose d'aucun élément concret : qui, quand, comment ? Le site de l'entreprise, lui, affiche déjà un rétroplanning avec un début d'exploitation fixé à 2032 ! Des collègues nous disent que c'est du pipeautage pour attirer les investisseurs, mais ce n'est pas rassurant.* »

En lien avec d'autres collectifs mobilisés sur des projets miniers, Morgane Bara et Dominique Soullier savent que la lutte sera longue. « *Tout le monde nous dit de ne pas épuiser nos forces trop vite. Avec la Conf', on est en appui du collectif et on sera là, avec la logistique et nos savoir-faire, s'il faut organiser des actions et des manifestations en nombre.* » ■

 Manifestation à Lodève le 29 juillet 2025 du collectif DELIT-thium.

Outils d'autodéfense juridique

Eau & Rivières de Bretagne invite les propriétaires et locataires à refuser les opérations d'exploration sur leurs terrains, ainsi que le droit l'y autorise. L'association a mis à disposition un formulaire à remplir et à retourner, qui précise les droits des particuliers selon le nouveau code minier. Exemple de formulaire à télécharger ici et à adapter selon votre situation locale.

 url.me/XR9Ezb



© Conf 34

Des Conf' s'unissent pour enrayer la machine

La start-up Breizh Ressources a déposé trois permis de recherches minières entre Bretagne et Pays de Loire. Un travail commun est mené par les Confédérations paysannes départementales en vue d'empêcher toute exploration.

« Nous défendons une agriculture paysanne qui se bat pour préserver les terres agricoles et donner la priorité à la production alimentaire face à tout autre usage. » Dès le lancement des consultations publiques en mai dernier, les Confédérations paysannes d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et du Morbihan se sont unies pour s'opposer à ces trois projets miniers. Face à elles, la société Breizh Ressources, filiale du canadien Aurania, a déposé trois permis exclusifs de recherche minière couvrant au total quarante-deux communes et 850 kilomètres carrés⁽¹⁾. Bien qu'elle ait étendu sa demande de permis à une vingtaine de mine-rais, sa priorité serait la recherche d'or dont le cours a explosé ces dernières années – le kilo était à 8 800 euros en 2000, contre 45 000 euros en 2020 et 100 000 euros en 2025. À ce prix-là, forer très profond reste rentable.

« On a monté un groupe de travail inter-Conf' au printemps », se remémore Gaël Collin, juriste à la Conf' 44. « Il y avait une urgence à répondre à la consultation publique pour chaque demande de permis déposé. » Dans un communiqué commun⁽²⁾, les quatre syndicats soulèvent les craintes sur le foncier : outre les freins à la transmission des fermes, ils pointent le risque de spéculation sur les terres agricoles. L'énorme besoin en eau des extractions – 260 millions

 Sophie Chapelle

(1) Le permis Taranis sur l'est du Morbihan, le sud Ille-et-Vilaine et le nord-ouest de Loire-Atlantique (360 km²) ; Belenos sur la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire (440 km²) ; Epona dans le Pays de Lorient (50 km²).
 (2) url.me/NESvGR
 (3) url.me/X3YF4U
 (4) url.me/Srq9tJ
 (5) url.me/9nHwEa

 Les mines de phosphate marocaines, notamment dans le bassin du Gantour, sont exploitées par l'Office chérifien des phosphates (OCP). Le Maroc est le premier exportateur mondial de phosphates, dont une part importante des engrains utilisés en Europe est issue. L'OCP exploite également le gisement de Bou Craa, situé au Sahara occidental.

de litres d'eau pour une tonne d'or selon l'association Negawatt – inquiète fortement. Ils rappellent les rejets polluants non traités constatés sur des sites déjà exploités comme Glomel (Côtes-d'Armor).

« La création de nouvelles mines sur notre territoire n'est pas assortie de fermetures de mines exploitées à l'étranger » ajoutent les Confédérations paysannes dont des représentant·es ont rencontré la société Breizh Ressources pour affûter leurs arguments. « Le minerai extrait sera exporté et traité à l'étranger, sans retombées économiques sur notre territoire avec seulement 3 % de revenus émanant de la taxe minière. » En juin, les Conf' ont déposé des motions dans les chambres d'agriculture régionales et départementales pour demander à protéger le sol et le sous-sol de la spéculation et de la destruction⁽³⁾. Toutes ont été rejetées par la FDSEA et les Jeunes agriculteurs.

Fin août, le bilan des trois consultations a été publié. « Sur la zone du permis de Taranis par exemple, il y a eu plus de 800 participations : une trentaine seulement étaient positives, toutes les autres marquaient leurs oppositions », souligne Gaël Collin. En parallèle, Eaux et Rivières de Bretagne a mis en place une stratégie de morcellement. « Nous avons initié une campagne de refus d'accès aux propriétés. Les propriétaires de terrains

où Breizh Ressources doit mener ses recherches, peuvent signer un formulaire en ligne où ils déclarent qu'ils en interdisent l'accès. Cela complique les démarches de prospection », explique l'association⁽⁴⁾. Leur conviction : pour qu'il n'y ait pas d'exploitation, il faut lutter contre la prospection.

La décision d'attribution des permis est désormais entre les mains du ministère. Breizh Ressources travaille actuellement avec la chambre régionale de Bretagne sur l'élaboration d'une convention qui encadre les demandes d'autorisation aux paysan·nes à sonder leurs terres⁽⁵⁾. « Le discours de cette société sur la souveraineté énergétique est bien rodé », relève Gaël Collin. « Ils affirment que "refuser ici, c'est l'accepter ailleurs", que "tout le monde a des besoins", que "l'exploration a peu d'impacts". Or, on sait que s'ils trouvent un gisement, ce sera l'engrenage et que la machine sera difficile à arrêter. » « Il nous faut proposer des alternatives sur nos consommations », confirme Marie Savoy de la Conf' 44. « On peut commencer par réfléchir sur le volet agricole à l'heure où France Relance 2030 nous promet la robotisation partout. Qu'est-ce que ça veut dire de moderniser l'agriculture et comme citoyen dans nos modes de vie ? Il nous faut parler économie circulaire, réemploi, sobriété, économie sociale et solidaire sur le territoire. » ■



© ISF Syst'Ext

« Défendre la terre face au rouleau compresseur extractiviste »

Vingt ans après la fermeture de la dernière mine d'or au sud de la Haute-Vienne, un nouveau permis de recherche a été attribué en 2022. Impacté par l'exploration, un jeune paysan s'inspire des luttes anti-extractivistes menées au Portugal.

Depuis février 2025, la CMA (compagnie des mines arédiennes, filiale de la société canadienne Aquitaine Metals Corp.) fore au bout du verger bio de Bastien Farout. Un papier a été glissé sur le pare-brise de sa voiture le jour où la foreuse a été amenée par des poids lourds. « *On a reçu aucune info avant des pouvoirs publics ou de la compagnie.* » Depuis, c'est un ballet de camions et du bruit de six heures à vingt-deux heures, du lundi au samedi. « *Chaque point de forage fait entre 200 et 600 mètres de profondeur. Et sur chaque plateforme ils forent dans plusieurs directions* », note Bastien.

C'est précisément ce qui l'inquiète alors qu'il se tient devant un puits fermé suite aux précédentes exploitations minières. « *L'eau sur certains endroits n'est jamais revenue. Plusieurs puits sont à sec aujourd'hui sur ma commune (Laurieras). Quand on crée une dépression, l'eau part et ne passe plus au même endroit. Ils jouent aux apprentis sorciers avec le*

sous-sol » alerte-t-il. Bastien redoute aussi la pollution liée à l'exploitation de l'or qui répand l'arsenic présent dans la roche en la réduisant en poudre. « *Depuis la fermeture de la dernière mine de Laurieras en 2002, il y a un site de retraitement des eaux géré par les pouvoirs publics qui pompe en permanence depuis vingt ans. Les taux d'arsenic restent très élevés.* »

Le jeune paysan voit aussi comment les forages impactent d'ores et déjà la faune et la flore. « *Les chauves-souris et les mésanges que je voulais réintroduire dans mon verger ne sont plus là. La foreuse émet des vibrations qui les affectent.* » Les forages sont aussi synonymes de déforestation pour accéder aux parcelles. « *On entend les tronconneuses tous les jours. Les chevreuils, les blaireaux, les renards se réfugient sur mes parcelles* », confie-t-il, attristé.

À la tête de cette compagnie canadienne, Chris Taylor, se targue d'avoir trouvé un nouvel eldorado avec « *pas*

 Sophie Chapelle

grand-chose à détruire ». « *Je me suis arrêté une fois vers la foreuse pour leur demander s'ils avaient conscience qu'ils détruisaient des territoires pour de la spéculation, se souvient Bastien. Ils ne m'ont pas démenti.* »

Alors que la CMA a demandé cet été une extension de son permis à 300 kilomètres carrés, Bastien a décidé de marquer son engagement contre l'extractivisme. Des habitant·es ont organisé une fête dans ses champs intitulée « Mine de rien » en octobre dernier, soutenu·es par Stop Mines 87. « *L'idée c'était de mêler art, éducation populaire et agriculture : comment on défend le rapport à la terre, à nos savoir-faire, à l'autonomie, face au rouleau compresseur extractiviste.* » Il regarde du côté du Portugal, à Covas do Barroso, où les communautés rurales, face à un projet de mine de lithium, ont fait classer leur zone « Patrimoine agricole mondial » (voir page VIII). « *Nos territoires ont beaucoup de points communs.* » ■

Les syndicats de salarié·es rejoignent la bataille

L'union syndicale Solidaires a organisé une journée de réflexion et de formation sur l'extractivisme, à l'occasion de ses « Journées Reconversions écologiques et sociales », le 22 mai à Lyon. Il en ressort des lignes rouges, des revendications et des mesures générales de sobriété et de reconversion de l'économie. « *Par exemple, on estime que le remplacement du parc automobile thermique par un parc automobile électrique n'est pas soutenable si ce parc n'est pas réduit à la moitié, voire le tiers, de ce qu'il est aujourd'hui* », précise le syndicat.

« *La logique de nos propositions face au renouveau minier est la suivante : on veut bien prendre notre part (des impacts miniers) mais pour aller là où on veut : vers une reconversion réellement*



© Vincent Galé

 Le 19 avril 2025, à l'initiative de Stop Mines 87, plus de 350 personnes se sont rassemblées à St-Yrieix-La-Perche, au sud de la Haute-Vienne pour dire « non aux mines d'or, ni ici, ni ailleurs ».

écologique et sociale. Pour cela, il est indispensable de construire le rapport de force comme à Échassières contre le projet d'Imerys, comme y participe Solidaires Allier. Bloquer ce projet est un préalable pour imposer un débat public

sur le renouveau minier. » La stratégie consiste notamment à conditionner l'ouverture de mines de lithium à la mise en place de politiques permettant un réel contrôle démocratique sur la production et ses usages.

 Voir le détail de leurs positions : url.me/GTv92x

S'inspirer des luttes ici et ailleurs contre l'extractivisme

Avant de devenir paysan et représentant de la Confédération paysanne auprès de la Coordination européenne Via Campesina, Jean Mathieu Thévenot a travaillé sur l'extractivisme. Il nous partage des perspectives de luttes.

Au niveau mondial, on assiste à une explosion de la demande en métaux. Si elle est souvent maquillée par la transition énergétique, la demande émane principalement de l'industrie militaire pour l'armement. L'agriculture est la première victime de ces projets miniers en raison des besoins en foncier et en eau⁽¹⁾.

Face à ces multinationales minières, des luttes sont particulièrement inspirantes. En Serbie, la contestation locale gronde depuis dix ans dans la vallée de Jadar, face au projet de mine de lithium de Rio Tinto. Au Panama, d'énormes manifestations il y a deux ans ont contraint le gouvernement à reculer sur les questions minières. Au Portugal, les mouvements sociaux ont jusque-là réussi à repousser un projet de mine de lithium (voir ci-contre) et le précédent gouvernement est tombé, en partie à cause des mobilisations contre la corruption minière.

Il faut avoir conscience que ces luttes sont éternelles. Même quand les projets miniers sont suspendus, ce n'est jamais fini car les métaux sont toujours là. Il suffit d'un changement politique, de contexte social, de cours des métaux pour qu'un projet revienne. Le projet « Montagne d'or » en Guyane a bien été suspendu, mais la compagnie russe NordGold bataille pour conserver sa concession. Le Salvador avait réussi à être le premier pays au monde en

2017 à déclarer l'interdiction minière sur tout le territoire, mais le nouveau président a mis fin à cette interdiction en 2024.

En métropole, ce sont bien les mobilisations qui ont conduit la société Variscan Mines à abandonner en 2019 ses projets d'exploration minière en Bretagne. Il est assez rare qu'on gagne sur des permis. En général, ce sont plutôt des lois environnementales qui empêchent ces projets. C'est le cas des gaz de schiste : en interdisant le fracking en 2011, l'exploration ne devenait plus rentable.

Au niveau international, le réseau Yes to Life, No to Mining (YLN, oui à la vie, non à la mine), regroupe une centaine d'organisations dont des membres de la Via Campesina⁽²⁾. Des réunions entre ce réseau et la Via Campesina se sont tenues lors de la Cop à Belem en novembre, avec des pistes de travail communes. Pour les Conf' en lutte, je recommande le super guide d'autodéfense contre les mines à destination des populations rurales, de Carlos Zorrilla⁽³⁾. Trente ans que ce militant et sa communauté se battent contre des projets de mines de cuivre dans la vallée d'Intag en Équateur. Il livre des tactiques pour chaque phase dans un manuel de soixante pages que j'ai contribué à traduire en français. C'est un manuel à partager ! ■

 Recueillis par Sophie Chapelle

(1) url.me/AbpE9j
 (2) yestolifenotomining.org
 (3) url.me/XzHZn9

Covas do Barroso, chronique d'une lutte collective

Ce film portugais, dont le titre original est *La savane et la montagne*, adopte un format particulier entre western et film documentaire pour raconter la lutte rurale des habitant·es d'un village du nord du Portugal. Iels sont confronté·es au plus grand projet de mine de lithium à ciel ouvert d'Europe porté par la société britannique Savannah Resources. Les personnages du film sont les personnes qui luttent réellement pour leur territoire et enquêtent sur les visées de la société. Soutenu par la municipalité de Boticas, cette œuvre montre le profond attachement à la terre des paysan·nes et habitant·es de ce territoire et leur ingéniosité dans la lutte. Cette région montagneuse isolée donne aussi à voir les pratiques de pastoralisme dans les communaux appelés *baldios*, les potagers vivriers, l'apiculture, les races locales de bovins et équins... confrontées à l'avidité d'investisseurs miniers. Regarder ce film est crucial pour montrer la vitalité des luttes actuelles contre l'extractivisme qui menace nos campagnes, ici et ailleurs. Ce documentaire hybride s'inscrit comme une superbe fable anticapitaliste. *A luta continua ! O povo é quem mais ordena !*

 Victor Pereira



© Yes to life, no to mining

Champs de bataille (1)

Le remembrement, la mécanisation et les logiques productivistes ont bouleversé les paysages et les usages agricoles. Derrière, c'est tout un modèle social et alimentaire qui s'efface peu à peu.

Le cadastre ne raconte pas seulement l'histoire relativement récente d'un morcellement des terres au fil des héritages. Il porte avant tout la mémoire d'un modèle de polyculture-élevage dont l'objectif premier était de nourrir sa famille. Pour bien vivre, il fallait posséder une parcelle fertile, précieuse, près d'une rivière ou d'un puits pour y cultiver les légumes, une autre sur un versant nord pour les cultures annuelles ou les arbres demandant moins de soleil – pomiers, poiriers, par exemple – des parcelles au sud pour les cultures moins exigeantes en eau, comme l'orge, l'avoine ou le blé d'hiver, mais aussi pour les amandiers et les oliviers. Enfin, les garrigues servaient de pâturages, principalement pour l'élevage ovin dans nos villages.

Les cultures de rente, commercialisées ou échangées, ne représentaient en moyenne que 20 % de la production agricole. Le reste servait à nourrir la maison. Dans nos régions, les échanges étaient fréquents : un exemple courant consistait à troquer du vin contre des pommes de terre, notamment en direction de l'Ariège.

Puis, à la fin du xix^e siècle, tout a basculé. L'ère industrielle a progressivement bouleversé les économies locales et mis en concurrence les agricultures du monde entier.

Ce qui a suivi, concernant l'usage des terres agricoles, fut étroitement

lié à la mécanisation des principaux travaux. Il a fallu élargir les chemins, regrouper les parcelles. Les terres trop pentues ou inaccessibles aux engins ont été abandonnées. La suite était prévisible : de nombreuses et nombreux paysans ont quitté leurs exploitations. L'organisation de l'espace, jusque-là pensée pour l'autonomie, perdait sa raison d'être. Des chemins menant à de petites parcelles escarpées furent laissés à l'abandon, des granges tombèrent en ruine, des puits disparurent.

L'histoire du remembrement suit précisément la politique productiviste encouragée par la plupart des gouvernements, qui ont favorisé l'industrialisation et les profits qui l'accompagnaient. La France de Vichy fut la première à promouvoir ces opérations. Les lois de modernisation de l'agriculture des années 1960 ont accéléré le processus en accordant des financements et en imposant, par la loi, l'adhésion des réfractaires.

Aujourd'hui, ces opérations continuent. À Bourigeole, Bourière et Festes-Saint-André dans l'Aude, les terres doivent se conformer aux nouvelles réalités économiques. Le mot « remembrement » a disparu, remplacé par « aménagement foncier ». Les méthodes ont évolué, quelques exigences écologiques ont été intégrées. Mais sur le fond, la logique demeure

Entre 1955 et 2020, le nombre de fermes a été divisé par six et leur taille moyenne n'a cessé de croître. Cette concentration foncière s'accompagne d'une évolution des formes de faire-valoir avec l'extension et la transformation du fermage. En 1942, le fermage concernait 32 % des surfaces agricoles, le métayage 10 % et le faire-valoir direct 58 %. L'agriculture était majoritairement une affaire de propriétaires fonciers. En 2020, le paysage est tout autre. Le métayage a quasiment disparu, la proportion des terres en fermage a doublé (65 %) quand le faire-valoir direct concerne moins de 35 % des terres. La propriété foncière se détache progressivement de l'unité de production. Le nombre de propriétaires a peu varié quand le nombre de fermes a fortement diminué. En moyenne, un·e paysan·ne est face à quatorze propriétaires différent·es. Cet autre remembrement s'opère à bas bruit et accompagne le développement des formes sociétaires, de l'emploi salarié et de la prestation de services.

 **Pascal Pavie,**
paysan dans l'Aude

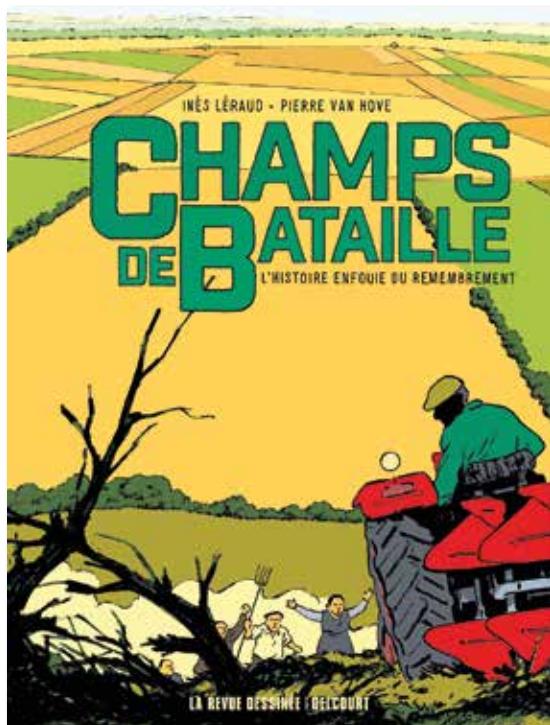
 Pour mieux comprendre l'évolution de l'économie de la Haute Vallée, je vous recommande vivement la lecture du petit ouvrage de François de Ravignan, *L'avenir d'un désert : au pays de la Haute-Vallée de l'Aude*, paru aux Éditions du Gué.

(1) Ce titre est également celui d'une excellente bande dessinée d'Inès Léraud, parue en 2024 aux éditions Delcourt, qui retrace l'histoire du remembrement dans l'ouest de la France. Vous pouvez relire l'article p. 21 du numéro 412 de *Campagnes solidaires* qui revient sur la bande dessinée.

la même : le caractère obligatoire des opérations reste inchangé, satisfaisant certain·es et laissant d'autres amer.

Il s'agit bien d'adapter le cadastre aux nouvelles réalités d'une concentration foncière que nos villages n'avaient jamais connue. Cela aurait pu se faire sans contrainte, mais l'État a préféré la rapidité d'une marche forcée. Certes, « nécessité fait loi » : la répartition des terres était parfois devenue incohérente et inadaptée, ne répondant plus aux besoins économiques ou alimentaires. L'exode rural a laissé derrière lui des propriétaires absentéistes et de nombreuses terres en friche.

Mais cette nouvelle réalité foncière n'a rien d'une réforme agraire. Elle ne redistribue pas les terres entre paysan·nes, elle efface des siècles d'usages agricoles dont la finalité était d'abord l'autonomie alimentaire, et non le profit. Cette restructuration du cadastre marque aussi l'effondrement d'une organisation sociale entière, patiemment construite, qui disparaît peu à peu. ■



Faire vivre les résistances paysannes palestiniennes au-delà des frontières

Des paysan·nes du groupe jeunes de la Confédération paysanne ont répondu à l'appel de l'*Union of Agricultural Work Committees* (UAWC), membre de La Via Campesina, pour aider à assurer la campagne de récolte des olives en Cisjordanie en octobre 2025. Récit.

Partir en Cisjordanie soutenir les paysan·nes était pour nous une évidence en tant que militant·es de la Confédération paysanne. En effet, notre syndicat s'inscrit dans une longue histoire d'internationalisme paysan : José Bové, alors porte-parole et d'autres allaient régulièrement en Palestine avec l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) pour participer à la récolte des olives ou ont mené d'autres actions (cf. encadré). Et puis ce fut au tour de Fanny Métrat et de Morgan Ody de partir avec une délégation de La Via Campesina en décembre 2024 et de rallumer la flamme de notre engagement paysan auprès du peuple palestinien (cf. dossier CS numéro 414). Claude Girod a suivi avec la flottille (cf. p. XX, numéro 421 de *Campagnes solidaires*), et puis nous...

Certain·es d'entre nous ont été emprisonné·es par Israël après avoir été arrêté·es en pleine récolte par l'armée. Cette année, en effet, nous avons personnellement fait les frais des manœuvres israéliennes visant à affaiblir les forces internationales venues en renfort aux Palestinien·nes : arrestations massives sur les olive-
raies palestiniennes, refus injustifiés

et aléatoires de laisser certain·es volontaires passer la frontière. De quoi intimider et décourager les futur·es volontaires.

Depuis le 7 octobre 2023, les attaques en Cisjordanie n'ont cessé de progresser. Les colons sont largement soutenus et encouragés par le gouvernement israélien, qui leur fournit des armes et les appelle publiquement à continuer à s'implanter dans les colonies. Depuis le début du génocide, les Palestinien·nes ne peuvent plus se rendre dans leurs champs qu'une fois par an, pour aller récolter les olives seulement. Les colons, l'armée et l'État israélien volent les terres, pillent et brûlent les oliviers, et attaquent, blessent et tuent les Palestinien·nes qui s'opposent à eux, en toute impunité. En plus de subir cette violence colonisatrice et génocidaire, les paysan·nes palestinien·nes doivent aussi faire face aux conséquences du changement climatique. L'absence d'irrigation conditionne la qualité et la quantité des olives à la seule pluviométrie, mais comme la pluie se fait de plus en plus rare, la production se voit largement diminuée. « *La récolte d'olives de cette année ne dépasse*

 Pauline,
Pablo, Claire,
Paloma, Endika,
Mathilde

ra pas 10 000 tonnes, soit moins d'un dixième de la moyenne de la dernière décennie », selon les estimations du Conseil palestinien de l'olive. ⁽¹⁾

Sur le terrain

Deux semaines sur place sont très courtes pour appréhender la complexité d'un peuple, à peine assez pour avoir un aperçu de l'état d'esprit des gens que l'on rencontre, mais assez pour que ces rencontres s'infusent en nous et que l'on parte changé·es. Courage, résilience et hospitalité ne sont que quelques mots qui nous viennent à l'esprit pour décrire les personnes avec qui nous avons pu partager des moments de travail et de joie, mais aussi de lutte, car chaque olive récoltée par ces paysan·nes est un acte de résistance.

Un aspect nous a particulièrement marqué·es : le lien à leur terre, la relation qu'ils et elles entretiennent avec ces sols rocheux, avec ces villages accrochés aux flancs des collines de la Cisjordanie où ils et elles nous ont fait l'honneur de nous héberger. Le peuple et les oliviers centenaires n'habitent pas seulement le même territoire : des familles entières sont enracinées dans ces collines à l'image des arbres. La roche, la chair et le bois font partie d'un même écosystème millénaire ; elles et ils étaient là avant l'occupant. Iels y resteront longtemps après que les colons auront été expulsés.

Comme les oliviers, leurs racines sont profondes, capables de vivre dans des conditions extrêmes. Chaque famille, chaque paysan·ne a partagé avec nous des connaissances transmises au fil des générations : des façons de faire, des chansons, des histoires, des graines... Les arbres plantés par leurs ancêtres partagent les champs avec ceux plantés aujourd'hui. Pendant la récolte, les paysan·nes continuent l'histoire de leurs aïeul·les : à chaque olive récoltée, on reçoit un mot des paysan·nes

Une longue histoire de solidarité paysanne

La première mission civile de protection du peuple palestinien a été menée par cinquante-deux Français, dont José Bové et des centaines d'internationaux en juin 2001 : elle a permis de rompre le siège du quartier général de Yasser Arafat, de sauver l'hôpital de Ramallah, d'arrêter des chars, et de sauver des dizaines de civil·es. Quelques années avant, dès 1997 la Conf' paysanne participait à un séminaire fondateur en Palestine posant la question de la sécurité alimentaire et de la politique agricole de la Palestine. Puis dans les années 2000 s'enchaînent les missions civiles sur place avec de nombreux·ses paysan·nes de la Conf', mais aussi la campagne « huile d'olive équitable et solidaire » ou dès 2009 la lutte contre Agrexco qui importe des fruits et légumes issus de colonies israéliennes à Sète et enfin une mission avec des paysan·nes et des Ami·e·s de la Conf' en 2012.



© Pablo C. DR

passé·es, et chaque marque laissée en taillant une branche est un message pour celles et ceux qui grimperont sur l'arbre après nous. Durant ces semaines, les paysan·nes d'aujourd'hui entretiennent une conversation avec ceux et celles qui, avant, ont pris soin de ces arbres, en même temps qu'iels chantent à celles et ceux qui viendront plus tard.

Entre ciel et terre, dans les bras d'un olivier, nous avons mis notre imagination en route avec une camarade pour écrire ce que nous ressentions dans un poème. Nous l'avons appelé *Om Tchadjara*, l'arbre-femme ou l'arbre-mère, mais notre arabe hésitant ne nous permet que de vous l'écrire en anglais.

Om Tchadjara

*Between earth and sky
In the arms of an olive tree
À parched soil quenched with sweat
given happily*

*Our souls cheered up thanks to
dusty chaï and good company
The valley a womb of a besieged
fertile body
The valley a womb of freedom and
dignity
Oh Palestine I'm so sorry you still
have to mother me
In your arms I hope we will get back
our humanity collectively*

Nos vers timides font bien pâle figure dans ce pays qui a vu naître tant de poètes. Ils nous laissent cette même impression de « pas assez » que décrit Mahmoud Darwich : « Comment les fleurs d'amandier resplendiront-elles dans ma langue, moi l'écho ? » dans son poème *Pour décrire les fleurs d'un amandier*.

À la fin de ces quelques semaines de vie intense partagées avec nos camarades palestinien·nes, après de nombreuses leçons d'humilité et de courage, nous revenons avec le cœur

rempli de force, de rage et de détermination pour continuer la lutte. Lors d'un dernier échange, l'un des membres de la coordination de la campagne nous a dit que nous avons désormais vu ce que c'est que de vivre sous l'occupation, ce que c'est que la colonisation de peuplement, ce que c'est que de se faire voler sa terre, son histoire, son identité – et que nous devons rentrer pour raconter ce que nous avons vu. Nous repartons avec mille questions : nous, les internationaux·ales, doit-on continuer à venir pour les soutenir et les protéger, sachant qu'au vu des derniers événements nous les mettons plutôt en danger ? Comment leur être le plus utile ? Venir en masse en Palestine pour continuer à être actives et actifs sur le terrain, vivre comme des Palestinien·nes, souffrir comme des Palestinien·nes ? Oui, nous pourrons continuer à le faire, mais il existe aussi beaucoup de leviers depuis nos territoires : interpeller les gouvernements pour faire respecter le droit international, poursuivre le boycott des entreprises israéliennes, européennes ou américaines qui profitent de la colonisation⁽²⁾, agir contre les entreprises françaises qui arment Israël⁽³⁾.

Depuis nos fermes, nous pouvons continuer à organiser des événements de soutien aux luttes palestiniennes, accueillir des paysan·nes palestinien·nes pour des temps d'échange. En tant que travailleur·euses de la terre, nous devons appeler au boycott des entreprises de fournitures agricoles complices : Netafim, Rivulis, Afimilk, Haifa Chemicals, Adama (Syngenta), Hazera (groupe Limagrain), Voltz, etc.⁽⁴⁾

Nous pouvons aussi lutter contre l'effacement du peuple palestinien en diffusant la culture palestinienne, en combattant l'islamophobie, le sionisme de droite comme de gauche, et toutes les formes de colonisation et d'impérialisme. Nous lutterons en racontant nos histoires, leurs histoires, leur histoire. Nous ne les oublierons pas et, autour de nous, à travers nos récits, nous voulons que personne ne les oublie.

*Tant qu'une personne aura faim,
Nous ne serons pas rassasié·es.
Tant qu'une personne sera prisonnière,
Nous ne serons pas libres.*

Mikel Laboa (Compositeur basque)

Vive la Palestine libre ! ■

Dermatose bovine : la politique de l'État décime les troupeaux

Éradiquer plutôt que vacciner massivement : alors que la dermatose nodulaire contagieuse se répand dans les troupeaux, les éleveurs questionnent la stratégie de l'État.

Malgré la neige qui commence à tomber, les 28 gasconnes ne semblent pas pressées de retrouver l'étable. 28 et non plus 46, les 18 autres vaches du troupeau de la ferme d'Escoums ayant été abattues le 12 novembre, après la détection d'un cas de dermatose nodulaire contagieuse dans cet élevage de Nyer, commune des Pyrénées-Orientales.

L'éleveur, Guillaume Husson, est un des rares éleveurs à avoir accepté de raconter son histoire à la presse, peut-être justement parce qu'il n'a pas perdu toutes ses bêtes, ou parce que l'abattage s'est particulièrement mal passé, ou encore parce que le collectif citoyen qui s'est créé autour des éleveurs dans le département, initié par son père Jean Quilleret, lui donne la force de faire face.

Avec l'apparition d'un cas de dermatose nodulaire contagieuse le 4 octobre de l'autre côté des Pyrénées, les éleveurs savaient que l'arrivée du virus était une question de jours, avec les vaches encore en estive et les insectes piqueurs se jouant des frontières. Le 15 octobre, les trois premiers foyers du département ont été confirmés. Puis la contagion s'est étendue.

 Nyer (Pyrénées-Orientales),
reportage par
Magali Reinert,
journaliste

 Article publié le
26 novembre 2025
en ligne :
urlz.fr/uYMF sur le
site de Reporterre

Reporterre
Le média de l'écologie

Les éleveurs ont déclaré des foyers les uns après les autres, en observant certaines de leurs bêtes malades, avec des ganglions gonflés et des nodules apparaissant sur la peau. Référant de la maladie à la Confédération paysanne, Guillaume Husson a vu son tour arriver. Le 12 novembre, son troupeau a dû être « dépeuplé ».

Abattage à la carabine

L'euphémisme officiel se marie mal avec le réel. L'abattage a démarré alors que l'éleveur n'était pas encore sur les lieux. « *Dans la précipitation, dix vaches avaient été sédatées dans le parc de contention, sans attendre d'avoir rassemblé toutes les bêtes. Les 8 autres, dont les 2 malades, ne voulaient plus rentrer dans l'enclos. Elles devaient bien sentir ce qui s'était passé* », retrace Guillaume Husson.

Finalement, la solution trouvée a été un abattage à la carabine avec des lieutenants de louveterie et des chasseurs. « *J'ai dû rabattre mes vaches dans un lieu dégagé pour qu'elles fassent une cible facile. Je n'ai pas voulu aller voir, mais certains collègues m'ont parlé d'un carnage. En*

tant qu'éleveur, on est confronté à la mort des animaux. Mais pas comme ça... »

Guillaume Husson dit que, malgré tout, sa « *situation n'est pas la pire : il [lui] reste des bêtes. Certains éleveurs ont perdu tout leur troupeau* ». Pour éviter l'abattage total – qui veut que toutes les bêtes d'un même troupeau, porteuses du virus ou non, soient abattues sur place –, l'éleveur avait séparé ses vaches en plusieurs lots.

Dans le département, le dernier bilan du 23 novembre, soit environ un mois après l'arrivée de la maladie, s'élève à 17 exploitations contaminées et plus de 400 bêtes abattues. Mais la rapidité d'exécution des services de l'État n'apaise pas la situation. Au contraire. Dès le premier abattage le 20 octobre, la Confédération paysanne avait appelé à un rassemblement à la sous-préfecture de Prades, puis au col près de la ferme touchée.

« *Il y avait beaucoup d'émotion. On a compris à quel point les éleveurs étaient coincés entre la destruction émotionnelle et les pressions financières et psychiques* », témoigne Mirabelle Lelièvre, porte-parole du



© Guillaume Husson



© Guillaume Husson

syndicat paysan. Elle explique que remettre en question l'abattage total expose les éleveurs aux accusations de propager la maladie et à des sanctions financières. « Les éleveurs sont présentés comme des martyrs, mais ils sont très vite désignés comme les coupables », pointe la syndicaliste. Ce que confirme la teneur d'un communiqué de la FNSEA du 27 octobre qui dénonce « l'irresponsabilité de certains, qu'on ne saurait même pas qualifier de professionnels ».

Préserver le statut « indemne »

Dans ce climat, le collectif citoyen Stop au massacre, fort d'un groupe d'environ 400 personnes, prend le relais pour organiser des « blocages symboliques » à proximité des fermes touchées, en soutien aux agriculteurs. « Les éleveurs n'appellent pas au blocage, mais certains nous ont remerciés de s'être rassemblés pour eux », raconte Jean Quilleret.

Car si la perte du troupeau est difficile, elle l'est encore davantage face à une politique sanitaire qui n'a pas su convaincre beaucoup d'éleveurs. Mirabelle Lelièvre rappelle qu'il est impossible de faire vacciner son troupeau de manière préventive et donc de protéger ses bêtes.

Selon les règles sanitaires européennes, la dermatose nodulaire contagieuse relève en effet de la catégorie A, qui regroupe les maladies nouvelles sur le continent, très contagieuses et avec un impact sanitaire et/ou économique majeur.

 Dès la nuit du 12 novembre des soutiens ont convergé vers Nyer pour tenter d'arrêter l'abattage du troupeau. Les personnes ont été bloquées à différents endroits, au village ou plus haut vers le col, en tentant de rejoindre l'exploitation. La présence de la gendarmerie a contribué à rendre cet abattage particulièrement choquant, puisque le personnel et les exploitant·es n'ont pas pu rejoindre les vaches à temps.

Puisque l'objectif est l'éradication et non l'immunité vaccinale, la vaccination n'est lancée que lorsque les élevages se trouvent dans un périmètre à moins de 50 km d'un foyer. Ne pas vacciner les animaux sur un territoire permet aussi de préserver le statut « indemne » nécessaire aux échanges commerciaux internationaux. « Pour pouvoir continuer à exporter des broutards en Espagne et en Italie, on élimine des troupeaux entiers », dénonce la porte-parole syndicale.

La Confédération paysanne demande de changer la classification, à l'instar d'autres maladies comme la fièvre catarrhale ovine et la maladie hémorragique épidotique, qui accèdent à une vaccination systématique et à un abattage ciblé des animaux malades. L'argument du syndicat est que la dermatose nodulaire contagieuse devient une maladie endémique en Europe, puisque plusieurs pays sont touchés. Et que le virus, transmissible uniquement aux bovins, est inoffensif pour les humains.

Responsabilité citoyenne

La nouveauté de la maladie en France laisse beaucoup de questions ouvertes. Jean Quilleret veut ouvrir le débat pour les éleveurs et plus largement : « Nous devons prendre nos responsabilités en tant que citoyen et questionner la politique vaccinale », défend le militant de longue date.

Entre quelques membres du collectif rassemblés dans un café à la

suite d'une action le 21 novembre, les questions fusent : quelle est la logique de vacciner des bêtes déjà malades ? Le développement d'insectes piqueurs avec le changement climatique installe-t-il à long terme la maladie en Europe ? Des races rustiques, comme les gasconnes, résistent-elles mieux à ce virus ? Pourquoi ne pas soigner les vaches malades ? Quel est le taux de mortalité de cette maladie ?

Force est de constater que les connaissances restent lacunaires.

Pour la seule mortalité, les écarts de chiffres sont importants. Si on lit en général 10 % de mortalité, certains vétérinaires parlent de 40 %, alors que d'autres documents parlent de 1 %, comme une note du Centre de sécurité alimentaire de l'Iowa pour des récentes épidémies en Europe et en Asie, citée par l'Inrae. Article qui pointe également que les vaches malades qui survivent peuvent très bien se remettre du passage du virus.

Guillaume Husson s'inquiète de l'avenir, alors que ses vaches de trois, quatre et cinq ans ont toutes été tuées : « J'ai perdu tout le travail de sélection sur mes bêtes depuis quinze ans. » Conscient des crises sanitaires à répétition qui bloquent le commerce international, l'éleveur développe les circuits courts. Mais l'abattage total le sanctionne quand même. Il se demande, si la maladie revenait l'année prochaine, comment il pourrait accepter de perdre de nouveau ses animaux. ■



© Conf P066

Un marathon pour l'agriculture paysanne

À l'occasion du marathon de Toulouse, la Confédération paysanne du Tarn-et-Garonne a déployé un stand au magasin de producteur·ices « Le Récantou » et mobilisé près de cent coureurs et coureuses pour promouvoir l'agriculture paysanne.

Le 2 novembre dernier, la Confédération paysanne du Tarn-et-Garonne s'est invitée au marathon de Toulouse. C'est un des événements les plus populaires de l'année – plus de 100 000 personnes réunies pour courir, encourager ou simplement profiter d'une ambiance conviviale. Pour la Conf', c'était une occasion en or de donner de la visibilité aux valeurs de l'agriculture paysanne et de créer une dynamique solidaire, joyeuse et engagée.

C'est au magasin de producteur·ices Le Récantou, imaginé et géré par des paysannes et paysans de la Conf', que le rendez-vous était donné dès sept heures du matin. Toute la journée, jusqu'à dix-sept heures, le lieu s'est transformé en véritable point de ralliement : ravitaillement à base de produits paysans et locaux, discussions, accueil du public, rencontres avec les associations partenaires... Un espace ouvert à toutes et tous pour découvrir le magasin, échanger sur les pratiques agricoles et célébrer l'agriculture paysanne.

Courir pour l'agriculture paysanne

Presque 100 personnes s'étaient inscrites pour courir sous les couleurs de la Confédération paysanne, arborant fièrement un t-shirt personnalisé orné de la fleur paysanne et portant un message clair : « Soutenons l'agriculture paysanne et

 **Emy Winling,**
service civique à
la Confédération
paysanne du Tarn-
et-Garonne

l'agroécologie. Pour une nature vivante, une alimentation saine, une eau potable, un air pur. »

Et il faut croire que lorsque l'on court en défendant des valeurs, on va plus loin – ou plutôt plus vite ! Parmi les cent coureurs et coureuses mobilisé·es, deux jeunes femmes ont réalisé une performance remarquable : l'une a terminé deuxième du marathon, l'autre troisième des dix kilomètres. Leur détermination, mêlée à l'esprit collectif insufflé par la Conf', a donné une belle visibilité à la cause paysanne tout au long du parcours.

Participer à un événement populaire comme le marathon de Toulouse, c'est toucher un public immense, recréer du lien entre paysan·nes et citoyen·nes, et diffuser une image positive, festive et vivante de notre modèle agricole.

Après l'effort, place au réconfort ! Pour rassasier les participant·es comme les passant·es, Nils Passetat, éleveur de brebis et de vaches laitières à Lavaurette (Tarn-et-Garonne), a préparé un délicieux aligot-saucisse qui a régale petit·es et grand·es. Pour le dessert, Vincent Potier, maraîcher, arboriculteur et transformateur à Goudourville dans le même département, proposait ses gâteaux à base de fruits secs : un succès ! Lorsque l'on propose un bon repas paysan, un moment d'échange

 Presque cent personnes étaient inscrites pour courir sous les couleurs de la Confédération paysanne au marathon de Toulouse le 2 novembre.

et de partage, c'est tout Toulouse qui rapplique !

Une fois les ventres remplis, les esprits se sont nourris des échanges. On entendait : « *Et toi, qu'est-ce qui t'a donné envie de venir soutenir l'agriculture paysanne ?* », « *Comment t'as connu la Conf' ?* »

Entre les éclats de rire et les bruits de verres qui s'entrechoquaient, on pouvait entendre les amitiés se créer. L'accueil a été assuré par des paysannes venues du Tarn, de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne, ainsi que par les Ami·e·s de la Conf' de Haute-Garonne et l'Adear du département. Ensemble, iels ont échangé sur le modèle agricole de demain.

Ce premier essai, véritable tentative de recréer du lien entre citoyen·nes et paysan·nes, a rencontré un franc succès. L'événement a prouvé qu'il est possible de mêler sport, alimentation, culture paysanne et engagement politique dans un même élan. En fin de journée, on s'échangeait les numéros de téléphone, on parlait déjà de la prochaine édition, et l'on imaginait de nouveaux projets pour soutenir l'agriculture paysanne.

À Toulouse, la Conf' a montré que l'agriculture paysanne est aussi un mouvement social, culturel et populaire. Et qu'une bonne dose de convivialité, ça fait avancer toutes les causes... parfois même jusqu'au podium ! ■



© Conf 82

Vive les lotos paysans !

Comment animer vos fêtes de l'agriculture paysanne ? La Conf' du Gard a testé en octobre son premier "loto paysan" : un vrai succès ! Les lots composés de bons produits paysans ont attiré un large public et permis de toucher de nouvelles personnes.

Dans le Gard, pour notre fête de l'agriculture paysanne du 4 et 5 octobre, on cherchait une activité un peu dynamique, qui change, qui, pourquoi pas, attire un public différent et qui surtout puisse nous rapporter un peu d'argent...

C'est notre salariée, Hermance, qui a eu l'idée lors d'une réunion départementale : et pourquoi pas un loto paysan ? L'Aude en avait déjà organisé un, quelque temps auparavant, et elle allait se renseigner sur les conditions administratives pour en mettre un sur pieds. Par chance, je suis moi-même une grande fan de loto depuis mon enfance... j'allais donc pouvoir accomplir mon rêve ultime et en animer un !

Pour pimenter un peu le tout, et rendre ce loto vraiment paysan, nous avons fait deux choses. En premier, Hermance s'est chargée de récolter des dons de nos adhérent·es pour composer des paniers garnis, et ils et elles ont largement joué le jeu : charcuterie, vin, jus de fruits, tisanes, plantes, œufs, farine, légumes secs, paniers de légumes, j'en passe et des meilleures.

Et en parallèle, parce que visiblement j'avais trop de temps libre, j'ai entrepris de collecter une anecdote de lutte syndicale par département : comme ça, quand le boulier me ferait tomber un numéro, j'allais pouvoir raconter une anecdote locale correspondant au département inscrit et ainsi faire rayonner les victoires de la Conf' en métropole et dans les départements ultramarins !

Ce n'était bien sûr pas une mince affaire, de faire répondre quatre-vingt-dix paysan·nes de quatre-vingt-dix départements en un mois, et c'est pourquoi vous m'avez peut-être croisée cet automne par mail ou par message, en train de vous harceler vous ou vos collègues...

La plupart m'ont répondu avec entrain et raconté des anecdotes rocambolesques. Certain·es étaient plus dubitat·ives, n'ayant pas de grande victoire à communiquer. Mais un nombre constant ou croissant d'adhé-

rent·es, l'existence même d'une Conf' locale, un siège en CDPENAF⁽¹⁾, sont autant de manières de montrer que la Conf' est présente sur tout le territoire et que partout existe l'agriculture paysanne.

Après ce gros travail de préparation, épaulée comme toujours par Hermance et grâce au soutien des Ami·e·s de la Conf' du Gard qui ont porté administrativement le loto, nous avons pu lui faire voir le jour le samedi 4 octobre dernier.

Un succès !

Quel bilan ? Un total succès ! Ce loto aura rassemblé une soixantaine de personnes, dont la plupart, de leur propre aveu, ne seraient jamais venues à la fête sans ça. Et je parie que l'an prochain les gens seront encore plus nombreux, car nos paniers garnis ont ravi les foules et que c'est comme ça qu'un loto marche : le bouche-à-oreille !

Tous·tes les participant·es étaient enthousiastes de jouer pour gagner de la bonne nourriture, bio et locale, plutôt qu'une énième cafetièrerie ou un bon d'achat d'une grande surface.

 **Agathe Lévéque, secrétaire de la Conf' du Gard et membre du comité national**

 **Écrivez-moi !
labjauneciel@gmail.com si vous voulez plus d'infos sur l'organisation d'un loto.**

(1) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

 **Lors de sa fête de l'agriculture paysanne, la Conf' du Gard a organisé son premier loto paysan !**

Et si au moment de commencer, en voyant tous ces visages inconnus, j'ai un peu serré les fesses en sachant que ce qui les attendait c'était deux heures d'anecdotes sur la lutte contre le grand capital et de blagues sur Laurent Wauquiez, l'ambiance était finalement bon enfant, souriante, enjouée, et j'ai été remerciée tout au long du week-end, car les gens avaient appris (et retenu !) plein de victoires de la Conf'.

Dans l'équipe départementale, on en retient : une activité facile à mettre en place (maintenant que la liste des victoires est faite !), qui demande peu de matériel, peu de mains bénévoles, qui rapporte facilement de l'argent (avec la vente des cartons pour jouer) et attire un public local différent. Bien sûr, l'attrait d'une telle activité repose sur les lots à gagner : nos adhérent·es ayant donné étaient remercié·es au micro à chaque tour et ils et elles nous ont aussi dit être ravi·es de pouvoir aider la Conf' d'une autre manière qu'en étant bénévole, ce qu'ils et elles n'ont pas toujours le temps de faire. Alors pour vos fêtes paysannes, pensez loto ! ■



© Conf' paysanne du Gard

Une commission femmes au sein des Ami·e·s de la Conf'

La toute nouvelle commission femmes de l'association travaille à améliorer la représentation, faciliter la participation et rendre visibles les discriminations. Au programme ? Formations, collaborations avec la Conf' et initiatives locales. Une nouvelle dynamique féministe s'installe !

Au sein des Ami·e·s de la Conf', une commission femmes s'est créée en début d'année 2025 sous l'impulsion de quelques administratrices et référentes de dynamiques locales. Le souhait de ce groupe est de faire progresser les questions féministes au sein de l'association.

Cela passe notamment par l'étude de la représentation des femmes dans l'association et dans ses instances comme le conseil d'administration et de pouvoir proposer des mesures pour favoriser la participation des femmes : répartition du temps de parole, parité au conseil d'administration, etc.

Un deuxième souhait est de contribuer à la visibilisation des femmes en agriculture, des discriminations et freins auxquels elles font face dans le monde agricole. Pour cela, nous souhaitons nous informer sur ces sujets, sensibiliser les adhérent·es des Ami·e·s de la Conf', relayer les travaux réalisés sur le sujet, notamment par la Fadear.

À ce titre, la commission femmes a proposé d'intégrer dans le catalogue de formations des Ami·e·s de la Conf' ⁽¹⁾ une formation dédiée à la place des femmes dans le monde agricole. Deux membres de cette commission femmes Ami·e·s ont animé cette formation, qui a eu lieu le samedi 22 novembre en visioconférence, avec les interventions de Laetitia Brayelle et Jean-Philippe Martin. Laetitia Brayelle, a témoigné de son expérience personnelle en tant que maraîchère, installée dans le département du Pas-de-Calais. Étant référente commission femmes au national pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, elle a aussi pu faire un retour d'expérience sur le fonctionnement et les travaux de la commission femmes de la Confédération paysanne. Jean-Philippe Martin, historien et auteur de nombreux ouvrages sur la gauche paysanne, a abordé ce sujet sous un

 **Auriane Meiller** pour la commission femmes

 Pour toute question sur la commission femmes des Ami·e·s de la Conf', vous pouvez écrire à l'adresse mail suivante : contact@lesamisdelaconf.org

(1) Ce cycle de formations est organisé conjointement à l'année par les Ami·e·s de la Conf', le Réseau Amap d'Île-de-France et Terre de Liens Île-de-France. Les Ami·e·s de la Conf' organisent une fois par mois une formation en visioconférence de deux heures, à destination des adhérent·es de ces trois réseaux et associations.

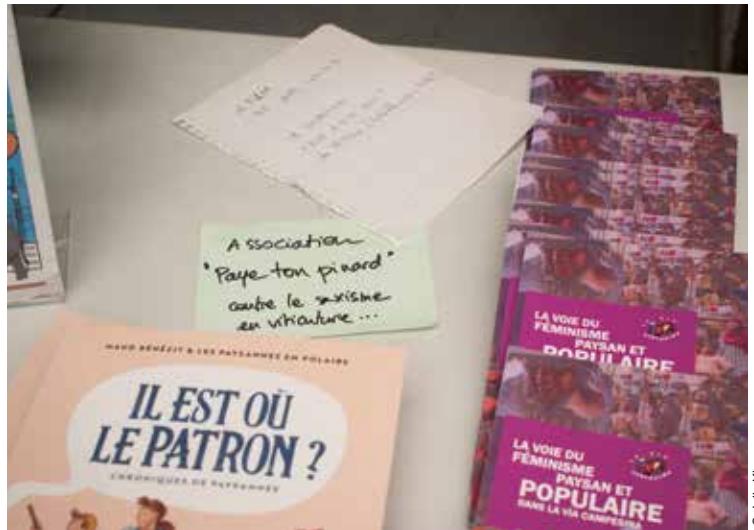
 Photo prise en novembre 2023, lors des premières rencontres des paysannes de la Confédération paysanne qui ont rassemblé plus de cent personnes.

angle historique en se servant de ses travaux, publiés dans l'ouvrage intitulé *Paysannes histoire de la cause des femmes dans le monde agricole des années 1960 à nos jours*, paru aux Éditions de l'Atelier en janvier 2025 (cf. numéro 421 de *Campagnes solidaires*).

Un premier rapprochement avec la commission femmes de la Confédération paysanne avait eu lieu en mars 2025, avec la participation de Nicole Poupinet, membre de la commission femmes et ancienne paysanne, et de Floriane Navard, ancienne salariée aux Ami·e·s de la Conf', à la rencontre des paysannes de la Conf' des 20 et 21 mars 2025 à Bagnol. Cette rencontre a été une réussite et a permis d'identifier des synergies possibles entre les deux commissions. À l'échelle locale par exemple, il a été question de pouvoir collaborer en créant des réseaux d'entraide entre paysannes et citoyennes. Ces réseaux pourraient consister par exemple à faciliter l'installation et l'exercice de la profession par des femmes, en donnant des coups de main ponctuels (garde d'enfants, hébergement des stagiaires femmes chez des ami·e·s femmes de la Conf', etc.).

Localement, des rapprochements se font aussi entre paysannes de la commission nationale et Ami·e·s de la Conf', comme en octobre dernier en Haute-Vienne. Une table ronde sur les femmes en agriculture a été organisée dans le cadre d'un festival sur les sujets agricoles et alimentaires, à laquelle ont participé Jean-Philippe Martin et deux maraîchères, dont une syndiquée Conf' faisant partie des commissions femmes départementale et nationale. Cette table ronde était animée par une référente locale Ami·e·s de la Conf'. Ces deux femmes ont témoigné des difficultés qu'elles ont rencontrées pour s'installer et de celles qu'elles rencontrent encore aujourd'hui : leur invisibilisation par rapport à leur conjoint (bien décrite dans la bande dessinée de Maud Bénédiz *Il est où le patron ? Chronique de paysannes*), les doubles journées de travail liées au fait d'être mère, les sous-statuts des agricultrices, etc.

2026 s'ouvre ainsi sur de nouveaux échanges et collaborations possibles entre paysan·nes et Ami·e·s au niveau local et national. L'occasion de mieux se connaître, de s'entraider et de permettre une meilleure participation des femmes à la vie associative et syndicale. ■



© Julia Klag

Premier festival du film paysan dans les Hautes-Pyrénées : carton plein !

La première édition du film paysan des Hautes-Pyrénées, organisée à la Toussaint, a rassemblé près de 400 personnes. L'événement a mêlé cinéma, débats et moments conviviaux autour des réalités agricoles du territoire.

Du 30 octobre au 1^{er} novembre 2025, nous avons co-organisé le premier festival du film paysan des Hautes-Pyrénées. Une sélection de films documentaires mêlant art, écologie et paysannerie pour découvrir le quotidien de celles et ceux qui travaillent pour nous nourrir, ainsi que pour questionner ensemble et en profondeur l'origine et la pérennité de nos ressources alimentaires.

À cette occasion, nous avons participé à la création de l'Association pour la culture Paysanne (AcP) regroupant la Confédération paysanne des Hautes-Pyrénées, l'Adear 65, Traverse (association culturelle locale) et Nature & Progrès 65. Cette association a permis que toutes et tous participant sur un pied d'égalité à la réussite de ce festival et se sentent légitimes et pleinement impliqué·es. Une pluralité qui a permis également de mobiliser de nombreux·ses bénévoles, de mettre en place une programmation de qualité et de passer de l'idée à sa réalisation en moins de quatre mois !

Lors de ces trois jours de festival, pas moins de huit films et trois débats nous ont permis de décliner les quatre thématiques retenues, pour la satisfaction de près de 400 spectateur·ices.

Le jeudi 30 octobre au soir, nous étions accueilli·es par le principal cinéma Art & Essai du département sur la thématique « femmes en agriculture » autour du film *Honeyland* de Tamara Kotevska et Ljubomir Stefanov. La soirée s'est conclue par les témoignages de deux paysannes et des échanges avec le public dans une salle comble.

Le lendemain matin, l'Adear 65, accompagnée par Terre de Liens Occi-

tanie, s'est appuyée sur la diffusion de deux films pour parler de la transmission des fermes (*Fleurir d'Amanda Meunier* et *Transmettre* de Jérôme Zindy). Cette problématique résonne chez beaucoup de spectateur·ices et leurs témoignages sur la disparition

Bagnères-de-Bigorre, principal abattoir spécialisé en ovins et pour lequel un projet de réouverture en Scic (voir p. VIII du dossier du numéro 422 de CS) est porté par une association de préfiguration au sein de laquelle la Conf joue un rôle central.

 Aurélie Carret,
amie de la Conf' du
groupe local 65.

Le samedi 1^{er} novembre après-midi a permis d'aborder la question de la biodiversité et de l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique, l'occasion de lancer une dynamique locale du réseau Paysans de nature avec le film *Paysans sentinelles* de Coraline Molinié. S'est ensuite suivie, la diffusion en avant-première du film *Soulèvements* de Thomas Lacoste, autour du thème des luttes paysannes. La salle s'est même avérée trop petite et quelques personnes sont reparties faute de place.

Ce festival aura également été l'occasion de deux soirées festives où Ami·e·s et paysan·nes auront pu partager de bons moments, que ce soit en cuisine, à la buvette, lors des trois concerts, à notre table d'information ou tout simplement autour d'un verre pour partager ses impressions après les films et prolonger les discussions jusque tard dans la soirée.

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement les bénévoles et adhérent·es, pour leur aide et leurs sourires, bénévoles sans qui ce festival n'aurait pas eu lieu. Ce succès inattendu et surtout les retours et encouragements des spectateur·ices nous ont conforté·es dans l'idée que nous avions eu raison de tenter l'aventure et qu'en se donnant un peu plus de temps et de préparation pour une deuxième édition tous les feux étaient au vert ! Une première réunion pour l'organisation de la deuxième édition en 2026 est déjà programmée ! ■



des fermes dans leurs villages sont précieux et permettent d'illustrer les combats de la Conf dans ce domaine.

Après un repas paysan servi à une soixantaine de convives, l'après-midi s'est poursuivi avec trois documentaires sur le thème des abattoirs et de la relation humain-animal. La fréquentation s'est révélée surprenante pour un sujet pas facile et des films assez poignants (*Les damnés, des ouvriers en abattoir* d'Anne-Sophie Reinhardt, *L'abattoir idéal, une histoire d'éleveurs* de Gertrude Baillot et *Les initiés* de Colas Gorce). Les débats riches et constructifs ont été l'occasion de rappeler l'enjeu local suite à la fermeture de l'abattoir de

Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif. Tarif : 8,50 € les six lignes + 1,50 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne). Pour les tarifs publicitaires, contacter : Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 Bagnolet 0143 62 82 82 - redacs@confederationpaysanne.fr

**EMPLOI - STAGES
FORMATION**

OFFRES

Indre-et-Loire - Dolus-le-Sec - La Ferme de Belêtre recherche un·e saisonnier·e expérimenté·e en maraîchage de début mars à fin août 2026, pour remplacement d'associé·e en congé parental. Rencontre et période d'essai possible en Tesa en janvier ou février. Ferme collective de 8 associé·es (maraîchage + paysan·nes boulanger·es), travail en équipe et en autonomie, participation au pilotage de l'atelier et à certains temps de réunion. 2,5 ha de légumes AB cultivés pour une Amap de 100 foyers. Utilisation d'outils type Atelier Paysan. Tâches ponctuelles possibles sur céréales, farine, pain. Contact : maraîchage@beletre.org.

Gard - Après 4 saisons réussies, je souhaite transmettre mon activité de production de plants AB en vente directe pour changer de région. Foncier de 1,69 ha (prêt à usage ou fermage via la

SCIC Bio Rhôny), terre plate et argilo-limoneuse, en bordure de village dynamique. Serre de 400 m², ombrrière, abris, irrigation BRL, stockage à 500 m. Réseau commercial actif, potentiel de développement (semences, arbres en racines nues, jardin pédagogique). Idéal pour une ou deux personnes en installation progressive. Transmission entre mars et décembre 2026, avec tuilage possible. Armelle Dongois - 06 21 79 02 97.

Drôme - Le Gaec La Cavale, ferme maraîchère en AB située à Montoison (26), recherche plusieurs ouvrier·es maraîcher·es à temps plein pour la saison 2026. Début des contrats à partir de mars, fin septembre ou décembre selon les cas. Tâches principales : récoltes, plantations, désherbages, entretien des cultures. Selon les profils : possibilité d'appui sur l'intro des auxiliaires, binage, conduite de tracteur, gestion d'équipe, commercialisation. Expérience transmise, collectif motivé et ambiance joyeuse.

Contact : gaeclacavale@gmail.com - 06 10 80 64 09

Isère - Saint-Martin-d'Uriage - La ferme de Loutas recherche un·e salarié·e agricole polyvalent·e en maraîchage biologique pour un CDD temps complet annualisé de janvier à décembre 2026. Structure en circuits courts (vente à la ferme, Amap, magasins locaux), portée par deux associé·es et une salariée permanente. Engagement fort autour du vivant : travail en équipe, respect des sols et de la biodiversité, ancrage local. Contrat au Smic sur base 35 heures/semaine annualisées, horaires variables selon saison et météo. Contact : lafermedeloutas@gmail.com - 09 51 74 23 87 - 07 49 10 76 60.

Isère - Offre d'emploi ouvrier·ère agricole en maraîchage biologique à Valencin (38540), CDI temps plein dès janvier 2026, dans la perspective d'une transmission d'exploitation. Ferme bio en place depuis 2009 : 2 ha de maraîchage (dont 1 800 m² sous tunnels), 20 ha de céréales, verger, haies, bâtiments récents (hangar, cave, habitation, local transfo). Vente sur place. Poste polyvalent : production, entretien, récolte, préparation vente. Possibilité d'évolution vers une reprise partielle ou totale de la ferme. Bonne volonté et esprit d'équipe recherchés. Contact : Olivier - 06 68 75 40 75 - olivierdecroix@yahoo.fr

DEMANDES

Indre-et-Loire - Je souhaite travailler en Touraine sur une ferme pratiquant une agriculture paysanne, à un poste associant éventuellement polyculture, élevage, transformation, accueil, vente ou suivi commercial. Très bon sens du relationnel, capacité à vulgariser, autonome, habile de mes mains, à l'aise avec animaux et végétaux. Expérience en élevage (Ferme de Paris), maraîchage, champignonnière. Dynamique et fédératrice, je recherche un poste à temps partiel (70 %). Contact : enora.dubus02@gmail.com

Aura - Recherche emploi - Productions végétales AB. Diplômé du BPREA en maraîchage biologique, je cherche un poste dans les productions végétales AB pour la saison 2026-2027. Je suis mobile dans le Forez, les Monts du Lyonnais, la Haute-Loire et le Jarez. Dynamique et rigoureux, j'ai déjà une expérience en entretien des cultures, plantation, récolte et séchage. Contact : Olivier - 06 68 75 40 75 - olivierdecroix@yahoo.fr

**ASSOCIATION
- INSTALLATION -
TRANSMISSION**

OFFRES

Finistère - La Ferme de Kerlou (Saint-Yvi) cherche un·e associé·e pour rejoindre une équipe de 4 personnes (3 associé·es et

1 salariée). Objectif : construire un outil de travail viable, ergonomique et en cohérence avec les valeurs du collectif. Priorité au maintien en bio, à la vente directe et locale, à la biodiversité et à de bonnes conditions de travail. Plus d'infos : Anaïs et Anne-Laure - url.me/j2HAec contact@lafermedekerlou.com

Sarthe - Ferme de 23 ha en agriculture biologique (céréales, légumineuses, jus de pomme) située en zone périurbaine du Mans, recherche pour le printemps 2026 : soit un·e associé·e en vue d'un Gaec et d'une transmission à moyen terme, soit un·e salarié·e pour intégrer la fabrication du pain au feu de bois et la meunerie (expérience bienvenue mais non exigée). 4 personnes y travaillent actuellement, avec 100 à 150 heures/mois sur 42 semaines/an. Vente en direct (marchés, AMAP, Biocoop). Profil recherché : motivé·e, partageant les valeurs bio, coopératives et autogestionnaires. Permis B requis. Contact : Olivier - 06 48 03 22 48.

Sarthe - À Tennie (72240), François (27 ans) et Sébastien (58 ans), en Gaec père-fils, recherchent un·e ou plusieurs associé·es pour développer de nouveaux ateliers (vaches laitières, boulange, fruits, etc.) sur leur ferme en bio de 150 ha d'un seul tenant, avec troupeau

Bulletin d'abonnement



TARIFS :

- Annuel (11 numéros) : 55 €
- 6 numéros : 29 €
- Soutien, collectivité et étranger : 72 €
- PDF : 48 €

N° 423

■ Coordonnées de la personne à abonner

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Commune _____
 Profession _____ Téléphone _____
 Courriel _____

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Campagnes solidaires

Je règle avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP)

(Le prélèvement peut être arrêté à tout moment, sur simple demande de votre part à campagnessolidaires@confederationpaysanne.fr ou au 06 46 39 69 62)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

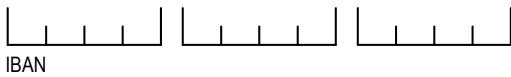
Code postal _____ Commune _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à

Signature

le



Association bénéficiaire : Média pays – Numéro national d'émetteur : FR96ZZZ492109

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

Établissement/Agence _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référencé ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement :

Tous les quatre mois (le 15^e jour du mois) 18 € ou 24 € Soutien, collectivité et étranger
 Annuellement (à la date du renouvellement) 54 € ou 72 € Soutien, collectivité et étranger



Retourner sous enveloppe timbrée à Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet

Tél. : 06 46 39 69 62 – campagnessolidaires@confederationpaysanne.fr



 **Abonnement en ligne sur le site de la Confédération paysanne : confederationpaysanne.fr**

de vaches allaitantes et cultures. Ouvert·es à un·e associé·e souhaitant s'impliquer dans les ateliers existants et co-construire des projets de transformation et vente directe. Contact : 0777074392.

Orne - St André de Messei - Propose en fermage 22 ha groupés pour projet respectueux des terres et de la nature. Exploitation libre depuis avril 2025. 18 ha en labour en conventionnel, 4 ha en prairie. Stabilisation pour 20-30 vaches, grange, hangar à matériel, 2 anciennes maisons à rénover. Contact : Perrine Letellier - 06 69 52 90 35 - perrine.letellier@protonmail.com

Seine-Maritime - Un bel endroit à 25 km de Rouen, avec possibilité de disposer de 5 ha, dont 4 en bordure de rivière, ainsi qu'un potager de 0,45 ha entouré de murs, pour un projet de maraîchage ou toute autre activité agricole. Olivier Lainé - 06 08 54 99 26 - laine.olivier@wanadoo.fr

Côte-d'Or - Auxois Petite ferme confédérée, je propose en fermage à personnes partageant les mêmes valeurs d'agriculture paysanne 20 ha de prés en 4 parcelles et 37 ha en un seul tenant pour installation ovine et/ou caprine ou toute autre production sauf PV, aujourd'hui en Maec, bio bienvenu. Petite bergerie et petit hangar. À 42 km de Dijon. Marie Poupon 0646 137 472 maisonpoupon@gmail.com

Loire - massif du Pilat, espace test recherche personnes désirant expérimenter l'agriculture, 25 ha de SAU en conversion bio, troupeau de 70 brebis allaitantes présentes sur la ferme. Autres productions possibles, possibilité plusieurs projets. Troupeaux, terrain, bergerie, matériel mis à disposition. Ferme dispos à partir de fin d'été, début automne. Partenariat Adead de la Loire. Franck Sardat : 06 41 45 37 72 et 04 74 48 36 15

Rhône - Ferme bio et paysanne de 68 ha à transmettre dans les Coteaux du Lyonnais. Actuellement : 30 vaches laitières, transformation fromagère, vente directe de viande, mais

nombreuses possibilités d'évolution. Environ 30 ha labourables, irrigation présente sur certaines parcelles. Étable, salle de traite, séchage en grange, bâtiments de stockage pour un total de 500 m² couverts. Possibilité de reprendre l'activité actuelle ou de développer d'autres activités : petit élevage, pain, ferme pédagogique, maraîchage, etc. Vente directe via un marché à la ferme, dynamique locale solide avec un bon réseau de producteur·ices et une clientèle fidélisée. Contact : Marie-Claire Ollagnier - mcclaireollagnier@orange.fr - 06 31 49 48 02

Rhône - Saint-Romain-en-Gal - Exploitation locale bien ancrée sur son territoire, clé en main, performante, avec fort potentiel. SAU 1,3 ha + grand parking (50 places). Production locale sur place, vente directe sur l'exploitation avec libre-service. Équipements performants et automatisés, serres et tunnels (Richel / Filclair), fonctionnement entièrement automatisé, matériel performant et innovant. Location CNR à convenir avec la reprise. Système adaptable. Contact : la-serre@hotmail.fr - 04 72 49 09 39.

Isère - Recherche de 1 à 2 futur·es associé·es pour reprise de la Ferme des Vorsys à Saint-Martin-de-Celles (38930), ferme en polyculture-élevage (vaches laitières montbéliardes et blé pâifiable en AB). Projet collectif en lien avec les cédant·es : maintien des productions existantes avec possible réduction de cheptel/surfaces, création d'un atelier de transformation fromagère et d'une activité boulangerie. Expérience en élevage souhaitée. Vision partagée de l'agriculture paysanne, envie de travailler en collectif, réflexion commune à construire ensemble. Contact : yohanetnathan@protonmail.com

Allier - Gaec de la Licorne à Chouvigny. Le collectif de la Licorne recherche, en vue de continuer sa diversification, des porteur·euses de projets pour mettre en place un atelier de chèvres laitières, un atelier volailles, réfléchir à de l'accueil

et de la restauration à la ferme, et enfin prendre le relais sur l'activité vaches laitières. Marc - 06 78 73 67 38 - gaecdelalcome03@gmail.com

Lozère - Recherche repreneur·euse·associé·e pour installation en 2026. Production : 60 chèvres en lactation longue, fromages en AOP Pélerdon, conduite pastorale. Outil de travail : GFA, propriétaire de 50 ha et des bâtiments, mis en fermage au Gaec. Commercialisation : vente directe locale et en boutiques sur un périmètre régional. Reprise : stage Cefi possible. Parts sociales d'entrée dans le Gaec : 7500 € + capital social du GFA à répartir entre les sociétaire·s : 300 000 €. philippechetal@laposte.net - 06 99 56 19 39.

Lozère - Gaec des Cévennes recherche de repreneur·ses·associé·es dès que possible. Association dans un premier temps, puis transmission. Productions : ovin-bovin viande, 230 brebis BMC, 30 vaches Aubrac, autonome fourragère. Outil de travail : 280 ha + estives, bâtiments élevage-stockage, matériel de ferme. Contractualisation en fermage pour les terres. Reprise : priorité sur l'atelier ovin. Test en salariat et stage Cefi possible. Coût : achat des parts sociales (estimation en cours). gaec.grasset@gmail.com / 06 07 71 13 51.

Lozère - à Ispagnac, collectif de travail et de vie basé sur un partage de valeurs communes cherche de nouveaux membres paysan·nes-habitant·es. Actuellement 7 habitant·es dont 2 enfants. Ferme Terre de Liens et sous mention Nature & Progrès. Activités : maraîchage, petits fruits, plants, brebis, quelques vaches, chèvres, chevaux, ânes, volailles. Transformation : boulangerie, conserves de légumes et fruits, caissettes de viande. Présence d'un atelier bois, d'une scierie et d'un atelier métal. Le site s'étend sur 240 ha : majoritairement des parcours boisés, 4 ha de terres labourables, 1 ha de jardins maraîchers et petits fruits. imarazeil@gmail.com - 06 56 73 76 19.

Tarn-et-Garonne - Ferme arboricole bio cherche un·e associé·e. 2,7 ha de raisins de table en production et 0,7 ha de cerisiers en production. Irrigation, matériel et bâtiments présents. Système de commercialisation en place : 50 % en vente directe et 50 % en gros. Recherche un·e associé·e capable d'assurer l'ensemble des tâches de la ferme pour partager l'atelier d'arboriculture et la charge de travail. 15 ha en propriété autour de la ferme sont disponibles pour développer de futurs projets. Période d'essai souhaitée sur une saison de production (CEFI ou salariat) avec objectif d'association en 2027/2028. jemerie.vcorta@gmail.com

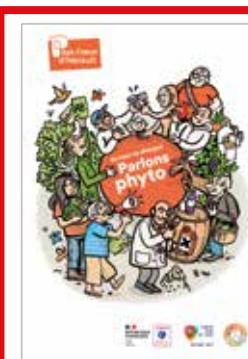
Tarn-et-Garonne - Vente d'une ferme de 9,5 ha, secteur Labarthe, dans les coteaux du Quercy,

en bio et sous mention Nature & Progrès. Maison d'habitation sur place. Arboriculture diversifiée sur environ 4 ha, 1 ha de vigne (raisin de table), 1 ha de grande culture et le reste en maraîchage. Infrastructures : hangar, chambre froide, deux serres, cours d'eau, puits et plusieurs points d'eau. Possibilité d'acheter le matériel en supplément. Contact : adear82.ab@jemin-talpepaysan.org - 06 12 72 48 88 - réf. T.2022.12

Alpes-de-Haute-Provence / Hautes-Alpes / Isère - Flore, 34 ans, BPREA et 5 ans d'expérience en maraîchage, cherche à créer ou rejoindre un collectif paysan pour s'installer en polyculture-élevage. Projet idéal : ferme collective de 4 à 8 personnes, avec atelier maraîchage, cuisine (traiteur, table paysanne, guinguette...), et autres activités selon les futur·es associé·es (céréales, élevage caprin, ovin, volailles, fruitiers...). Ouverte aussi à rejoindre une ferme déjà existante. Contact : flore.gaufeny@orange.fr

DIVERS

Vienne - Poitou-Charentes. Consultant pour paysan·nes de Poitou-Charentes Limousin Pddl Centre. Accompagnement individuel et collectif centré sur le facteur humain, stratégie, médiation, transmission, formations « bien-être au travail » ou sur « transmission ». www.olivierprothais.com - 06 49 26 27 47



Ça y est, la bande dessinée ***Au cœur du dialogue, parlons phyto*** est disponible !

Conçue par Claire Robert, notre dessinatrice, comme un outil pédagogique et de médiation, elle rend accessibles des enjeux complexes liés aux produits phytosanitaires, à la santé, à l'environnement et aux pratiques agricoles.

En s'appuyant sur les enseignements des séminaires Exposphyto et sur une démarche collective ancrée dans le territoire du Pays Cœur d'Hérault, la BD croise situations vécues, apports documentés et points de vue multiples. Le choix du format illustré permet d'informer sans dramatiser, de favoriser la compréhension mutuelle et d'ouvrir un espace de discussion sur le vivre-ensemble et les transitions agricoles.

À lire en ligne : url.me/WYhtC2

À lire

- **Apéridique pour chahuter l'extractivisme.** Pour obtenir un exemplaire : sansdessousdessus@distruzione.org
- Célia Izoard, *La Ruée minière au xx^e siècle*, Seuil, 2024.
- Anna Bednik, *Extractivisme*, Le passager clandestin, 2019.
- Mathieu Brier et Naïké Desquesnes, *Mauvaises Mines*, revue Z, 2018.
- Revue Z n° 12, Guyane : *Trésors et conquêtes*, 2018.
- Alain Deneault avec Delphine Abadie et William Sacher, *Noir Canada*, Ecosociété, 2008.

À regarder

- Le documentaire *Un nouvel extractivisme vert ?*, réalisé par Nicolas Brun et Adrien Toledano, 2022 (url.me/xkQ6Hy).

Azura : défendre les prix, dénoncer la colonisation

Dès 8 h 30, mercredi 26 novembre, la soixantaine de confédéré·es qui s'était donné rendez-vous aux alentours de Perpignan tentait de braver le froid et le vent, sous un grand soleil hivernal. Les un·es se sont introduit·es dans les locaux de l'entreprise Azura, important site logistique spécialisé dans l'importation de tomates cerises marocaines provenant notamment des territoires occupés du Sahara occidental. Les autres, à l'aide de leurs tracteurs, ont bloqué les entrées et sorties des camions. À l'intérieur, l'ambiance était électrique avec les salarié·es de l'usine.

Les paysan·nes, issu·es de différents départements – dont de nombreux·ses maraîcher·es – visait Azura. Ils et elles dénonçaient aussi l'afflux de produits importés à bas prix – 3,90 euros par kilo contre 8 euros

 **Vincent Delmas**, maraîcher dans la Drôme

en France pour le premier prix de gamme – qui fragilise leurs fermes en tirant les prix vers le bas. Sur place, une barquette de tomates issues des territoires occupés du Sahara occidental mais étiquetées Maroc a été prélevée en signe de protestation et élément à charge contre Azura.

Après avoir été expulsé du site par la police en milieu de matinée, le groupe s'est rendu dans un supermarché de Perpignan et a tenté de sortir du magasin toutes les barquettes de tomates cerises de la marque Azura. Une caisse a ensuite été remise aux douanes pour dénoncer une entreprise qui ne respecte ni les quotas d'importation, ni la législation sur l'étiquetage et indique Maroc comme origine alors que les produits proviennent en grande partie du Sahara occidental, territoire dis-

tinct selon le droit et non inclus dans l'accord.

Thomas Gibert, porte-parole, a expliqué que « *les prix minimums d'entrée sont une proposition qui permet un commerce international basé sur la solidarité et sur la souveraineté alimentaire, et qui nous permettrait de vivre dignement de notre métier* ». Par cette action, les paysan·nes ont voulu alerter les autorités comme le public sur la concurrence déloyale que subissent les producteur·ices de l'Union européenne ainsi que sur la violation des droits du peuple sahraoui. « *Une jonction entre deux histoires : le combat pour un prix juste (...), mais aussi le combat contre la colonisation, pour la solidarité avec un peuple dont les ressources sont accaparées* », concluait Fanny Métrat, porte-parole. ■

